



SÉANCE DU 27 MARS 2021

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20210327/003 Orientations Budgétaires 2021

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 29 mars 2021.

Que la convocation a été faite le 19 mars 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	38
Représentés :	6
Absents :	1
Total des votes :	44

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

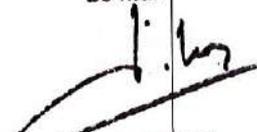
MM. DIJOUX Sabrina, SABABADY Marie Josette, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul, FENELON Jean Claude, MAILLOT Serge René

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa



Le Maire


Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210327/003 - Orientations Budgétaires 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Cadre Général

Le rapport sur le Débats des Orientations Budgétaires (DOB) doit faire l'objet d'un vote conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi «Notre».

Il doit obligatoirement se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (BP).

CONTEXTE FINANCIER

Promulguée le 30 décembre 2020, la loi de Finances 2021 (LOLF 2021) se distingue des précédentes en raison des impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 sur le plan sanitaire, social, économique et financier. Le caractère exceptionnel de cette crise a entraîné des bouleversements radicaux.

En France, la crise sanitaire a conduit à une contraction sans précédent du Produit Intérieur Brut (PIB) estimé à 8.7 % sur l'année 2020. Ce recul s'explique par la faiblesse des activités suite aux deux confinements du pays en mars et novembre 2020 et ce malgré les mesures inédites prises par le gouvernement. Pour l'année 2021, la prévision de croissance de 7,4% se base sur un rebond de l'activité économique grâce à la poursuite du Plan de Relance devant permettre de gagner 1,5 point de PIB par an. Ainsi, le déficit public se réduirait pour atteindre 152,8 milliards d'euros contre 195,2 milliards en 2020 (initialement la loi de finances, hors COVID -19, prévoyait un déficit de 93,1 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales n'échappent pas à ce contexte conjoncturel.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2020, la Ville a tenu compte de la réduction de l'activité des services suite à la période de confinement du premier trimestre.

Pour l'année budgétaire 2021, le scénario privilégié est la reprise et la poursuite de la majeure partie des activités des services de la ville même s'il demeure des incertitudes quant à l'impact des mesures décidées dans le cadre de la gestion de la COVID-19. En 2020, la crise sanitaire a impacté principalement les activités suivantes : l'évènementiel, le sport et la culture.

Par ailleurs, dans ce contexte les mesures pour le redressement des comptes publics mises en place au début du quinquennat par le biais du contrat de CAHORS (limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales à 1,2% par an) sont suspendues pour l'année 2021; la priorité du gouvernement étant d'amorcer la relance de l'activité économique.

Toutefois, la collectivité poursuivra le travail d'amélioration des procédures internes au regard des objectifs inters et intra services par le biais du contrôle de gestion afin de déterminer les nouvelles pistes d'économie possibles

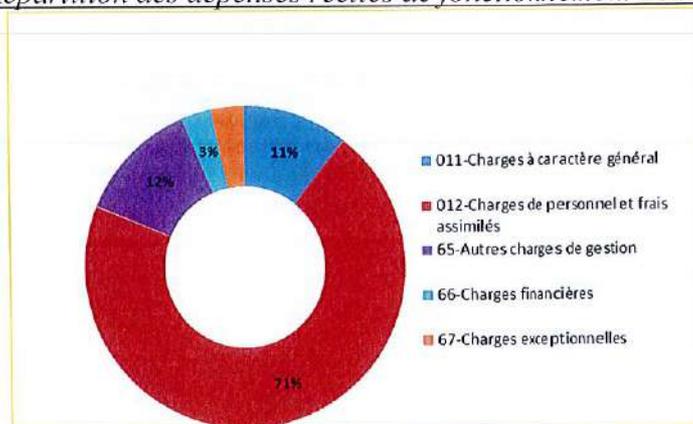
Les dépenses de fonctionnement

(Valeurs en K €)

LIBELLE	CA 2019	Variation 2018/2019	CA PROVISoire 2020	Variation 2019/2020
011-Charges à caractère général	7361	-15,2%	7543	2,5%
012-Charges de personnel et frais assimilés	48697	4,4%	49704	2,1%
014-Atténuation de produits	37	42,3%	39	5,4%
65-Autres charges de gestion	8188	-3,1%	8740	6,7%
66-Charges financières	2019	-2,9%	2095	3,8%
67-Charges exceptionnelles	142	153,6%	2349	1554,2%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	66 444	0,8%	70 470	6,1%

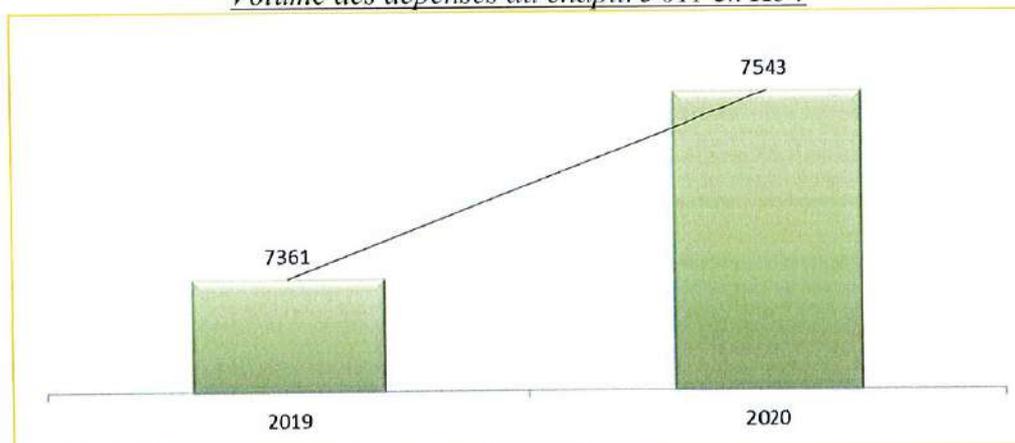
Le montant provisoire des dépenses réelles de fonctionnement du Compte Administratif 2020 est de 70 470 K€. Il convient de noter le caractère exceptionnel du volume des charges exceptionnelles qui comptabilisent les écritures comptables liées au transfert du budget annexe de l'eau vers la CIREST.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2020 :



❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Volume des dépenses du chapitre 011 en K€ :



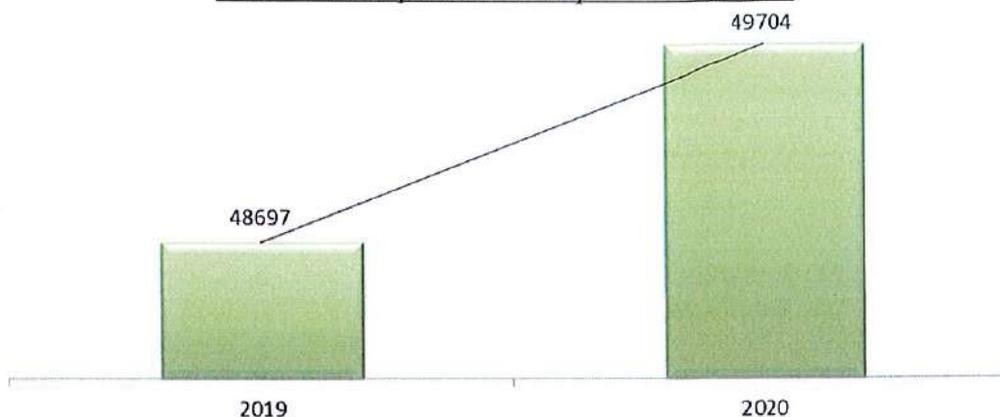
Les charges à caractère général atteignent un niveau de 7 543 K€ en 2020, en hausse de 2.47% par rapport à 2019.

Cette hausse s'explique par les achats liés à la crise sanitaire de la COVID-19.

❖ Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Il est précisé que les charges de personnel représentent le facteur principal de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, même si la collectivité fait des efforts pour la maîtrise de la masse salariale tout en assurant une politique de sécurisation d'une part, et d'accompagnement des parcours individuels d'autre part.

Volume des dépenses du chapitre 012 en K€ :



❖ **Participations et subventions versées (chapitre 65)**

Le tissu associatif a été fortement impacté par la crise sanitaire. Le montant des subventions versées en 2020 est nettement inférieur à celui de l'année budgétaire 2019 en raison des délais d'instruction des demandes. La hausse des autres charges de gestion s'explique principalement par l'écriture de rattachement de la subvention du CCAS à hauteur de 1 735 K€ à l'exercice 2020

Le montant proposé de subventions pour l'exercice 2021 tient compte de l'environnement conjoncturel auquel sont confrontées les associations de la ville. Comme en 2020, il est préconisé de procéder à des contrôles quant aux objectifs fixés par les associations sur les actions à venir afin d'évaluer la cohérence avec la situation sanitaire.

Les recettes de fonctionnement

LIBELLE	CA 2019	Variation 2018/2019	CA PROVISoire 2020	Variation 2019/2020
013-Atténuation des charges	926	59,4%	576	-37,8%
70-Produits des services	2 256	-5,0%	1 992	-11,7%
73- Impôts et taxes	50 755	1,3%	51 856	2,2%
74-Dotation, participations	17 859	13,0%	18 254	2,2%
75- Autres produits de gestion	379	-4,5%	630	66,2%
76- Produits financiers	364	0,0%	481	32,1%
77- Produits exceptionnels	609	-58,8%	2 267	272,2%
Total	73 148	2,9%	76 056	4,0%

Sur l'exercice budgétaire 2020, la hausse des recettes de 4,5 % s'explique essentiellement par l'inscription de recettes dites exceptionnelles.

L'incertitude liée à la crise sanitaire rend difficile l'évaluation des recettes de fonctionnement indispensables à la construction du BP 2021. Ainsi, pour l'élaboration du budget primitif de 2021, il est proposé d'inscrire les mêmes éléments que pour 2020, à savoir :

- La stabilisation de la dotation globale de fonctionnement : la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable avec un montant de 26,756 milliards d'euros dont 90 Millions d'euros de revalorisation de la péréquation verticale.

- La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation : la loi de finances 2021 maintient le calendrier initial de la réforme fiscale de la taxe d'habitation, à savoir une suppression du produit sur les résidences principales et des compensations fiscales y afférentes en 2023. Pour rappel, en 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. Il est précisé que la suppression de cette recette est compensé par le départemental aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

- La réactualisation des montants d'octroi de mer, de PARS et de recettes domaniales et tarifaires qui restent difficiles à évaluer en raison de la persistance de la crise sanitaire.

- L'actualisation des valeurs locatives qui engendrera une baisse de la contribution fiscale évaluée à 3,29 milliards d'euros (1,54 milliards d'euros pour la cotisation foncières des entreprises et 1,75 milliards d'euros pour la taxe foncière sur les propriétés bâties(TFPB)) pour le bloc communal qui sera compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Cette mesure concerne particulièrement la communauté d'agglomération mais les effets indirects pourraient à long terme impacter les communes membres.

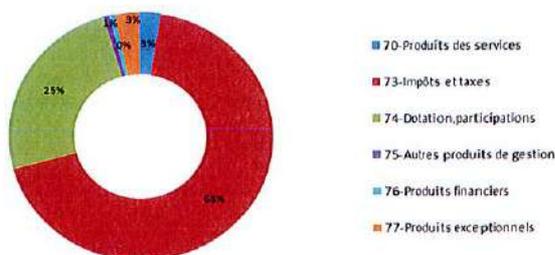
- La révision de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour simplifier le recouvrement de la taxe et de procéder à une harmonisation des tarifs. La réforme sera mise en œuvre en trois étapes, sur une période de deux ans :

- Au 1er janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs.
- Au 1er janvier 2022, la taxe départementale sur l'électricité (perçue par les départements et la métropole de Lyon) deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.
- Enfin, au 1er janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale.

L'unification des taux se faisant par étape sur le coefficient le plus élevé (coefficient 8,5), nos recettes ne subiront pas de modification importante puisque notre produit est déjà basé sur un coefficient 8, comme la plupart des communes de l'île. Elle n'interviendra qu'en 2023, dernière phase de l'unification.

A l'instar des charges exceptionnelles, les recettes exceptionnelles de l'exercice 2020 retrace les recettes ponctuelles liées au budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020 :



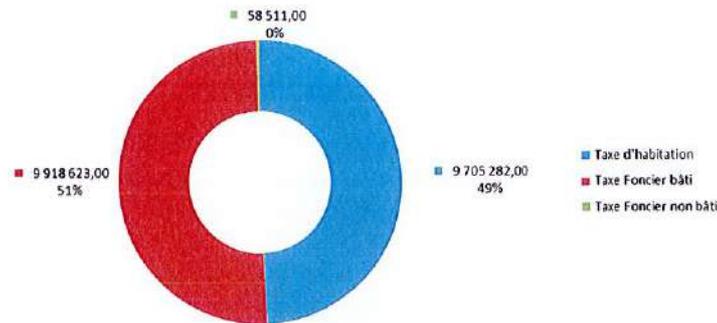
❖ Les impôts et taxes (chapitre 73)

La fiscalité directe

Avec la poursuite de la réforme sur la fiscalité directe, il est nécessaire de tenir compte de :

- L'évolution des bases de 0.2% pour la TH et de 1.012% pour la TFB ainsi qu'un taux d'inflation évalué à 0.6%.
- L'évolution physique des bases d'imposition devrait se poursuivre sur le même rythme que les années précédentes, soit environ 3%. En 2020, la collectivité n'a pas bénéficié de rôle supplémentaire. Le rattrapage devrait se faire sur l'exercice 2021, en collaboration avec les services de la DGFIP et la cellule fiscale.
- Le taux d'imposition reste inchangé pour l'exercice 2021.

Répartition des produits fiscaux 2020 en € :



L'octroi de mer

Pour rappel, cette taxe qui est répartie entre les communes de l'île et la Région est dépendante de plusieurs critères :

- Part fixe au taux de 17%
- Part de la population sur le territoire en comparaison à la part régionale au taux de 36%
- Dépenses réalisées en n-3 (soit 2016 pour 2019) au taux de 47%.

Le montant initial notifié par l'Etat pour le budget 2021 est de 21 624K€, soit une augmentation de 13,52%. Cette prévision doit être considérée avec prudence pour tenir compte de l'incertitude sur l'évolution à venir sur le plan économique.

	OCTROI DE MER	EVOLUTION/ANNEE N-1
2014	16 518 832,00	3,80%
2015	17 058 897,00	3,27%
2016	17 254 115,00	1,14%
2017	17 571 065,00	1,84%
2018	18 575 463,94	5,72%
2019	18 442 487,00	-0,72%
2020	19 048 587,79	3,29%
Montant prévisionnel 2021 notifié	21 624 456,06	13,52%

L'attribution de compensation

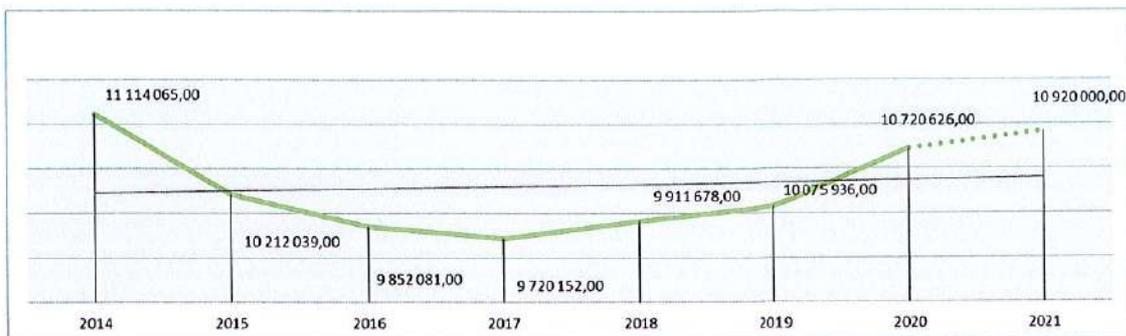
Au budget primitif 2021, l'attribution de compensation versée par la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) reste inchangée par rapport à 2020 soit 8 285 K€ pour la troisième année consécutive.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le projet de loi de finances 2021 prévoit une stabilisation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Cette dotation prenant en compte comme critère principal la population Insee de la collectivité, le montant à encaisser en 2021 devrait être équivalent au montant perçu en 2020, soit 1 320 K€.

- ❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Le maintien des dotations de l'Etat



Le niveau de la DGF forfaitaire devrait connaître une augmentation compte tenu de la hausse de la population de la commune et de la revalorisation des dotations de péréquations de 90 millions d'euros.

❖ Les produits des services

Pour l'exercice budgétaire 2021, les recettes de produits des services devraient revenir au montant constaté au CA 2019, soit environ 2 400 K€ eu égard au fonctionnement normal des écoles et des crèches, notamment.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice budgétaire 2020 aurait dû être l'occasion de clôturer les chantiers en cours tant pour le budget principal que les budgets annexes du Parc du Colosse et de l'ANRU II, pour un montant de 25 M€. Cet objectif a été partiellement atteint, soit à 68 % de l'objectif, pour les raisons évoquées par ailleurs.

En 2021, la collectivité devrait rattraper ce décalage d'investissement initialement prévu et lancera de nouvelles opérations.

Les dépenses d'investissement

LIBELLE	CA 2019	Variation 2018/2019	CA PROVISoire 2020	Variation 2019/2020
20-Immobilisations incorporelles	677	-33,1%	342	-49,5%
204-Subventions d'équipement versées	253	7,2%	192	-24,1%
21-Immobilisations corporelles	2071	-70,2%	1193	-42,4%
23-Immobilisations en cours	7643	-38,0%	6610	-13,5%
Total des dépenses d'équipement	10644	-48,2%	8337	-21,7%
16-Emprunts et dettes assimilées	6284	14,8%	8844	40,7%
27-Autre immobilisations financières	6702	570,2%	2407	-64,1%
Total des dépenses financières	13078	0,15	11343	0,41
Total des dépenses d'investissement	23722	-12,2%	19680	-17,0%

Le compte administratif provisoire 2020, présente un niveau de dépenses d'investissement de 19 680 K€, soit une baisse constatée de 17 % entre 2019 et 2020.

Le budget 2021 tiendra compte des opérations en cours auxquelles se rajouteront les projets de la nouvelle équipe municipale, à savoir :

- Rénovation de l'éclairage public
- Requalification de l'avenue de Bourbon
- Rénovation bibliothèque de Champ Borne

Les recettes d'investissement

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) sont maintenues en 2021 au niveau de 2020 à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Elles se composent de :

- DSIL pour une enveloppe de 570 M€
- Dotation politique de la Ville (DPV) pour une enveloppe de 150 M€
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une enveloppe de 1 046 M€.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) devrait également progresser de 546 M€ par rapport à 2020. La loi de finances 2021 précise également que la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA se fera progressivement sur une période de 3 ans :

- En 2021 pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA la même année que la dépense,
- En 2022 pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA avec un an de décalage,
- En 2023 pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA avec deux ans de décalage.

LIBELLE	CA 2019	Variation 2018/2019	CA PROVISoire 2020	Variation 2018/2019
10-Dot et fonds divers	3 738,00	20,3%	4 810,00	28,7%
13-Subventions d'investissement	3 255,00	-67,2%	6 924,00	112,7%
23-Immobilisations en cours	204,00		809,00	
16-Emprunts nouveaux	13 000,00	62,5%	10 187,00	-21,6%
Total des recettes d'investissement	20 197,00	-4,0%	22 730,00	12,5%

Les recettes d'investissement sont en hausse de 12,5%. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'inscription des écritures de régularisation liées au transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement à la CIREST pour un montant de 5 559 K€.

Le PLF pose le cadre du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des directions départementales des territoires (DDT) à la direction générale des finances publiques (DGFIP). Les taxes concernées sont principalement la taxe d'aménagement et la taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage affectée à la région Île-de-France. Un projet d'ordonnance précisera les modalités du transfert de la gestion des taxes, qui doit intervenir au deuxième semestre 2022. L'un des buts est de simplifier les obligations déclaratives des contribuables.

Le dispositif a pour objectif de décaler l'exigibilité de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux soumis à autorisation, afin de fusionner les obligations déclaratives avec celles liées aux changements fonciers et de réduire les tâches de gestion à faible valeur ajoutée.

En 2021, les recettes d'investissements devraient être du même volume que 2020 en rapport aux dépenses d'équipements définis.

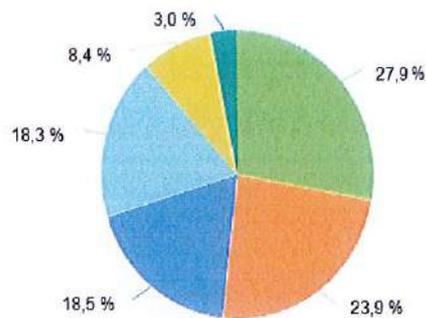
C. EPARGNE

Indicateurs prévisionnels de 2020 :

- Epargne de gestion : 9 112 992 € (épargne dégagée dans la gestion courante liée au fonctionnement de la collectivité hors frais financier),
- Epargne brute : 7 014 647 € (appelée aussi autofinancement brut, elle est affectée en priorité à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement),
- Epargne nette : 398 959 € (mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette).

D. ENDETTEMENT

Prêteurs



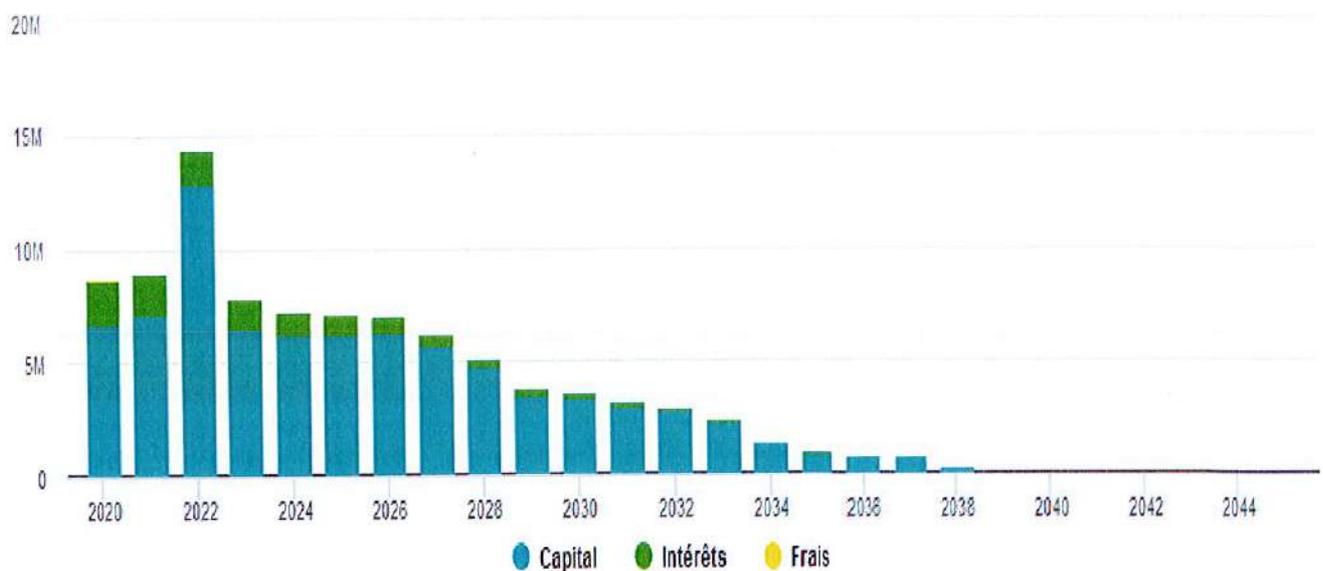
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse Française de Financement Local	-	27,9	21 214 906,58
Agence Française de Développement	-	23,9	18 162 961,21
Caisse des Dépôts et Consignation	-	18,5	14 063 616,58
Caisse d'Epargne	-	18,3	13 914 837,31
CREDIT AGRICOLE	-	8,4	6 408 582,59
Crédit Agricole CIB	-	3,0	2 297 420,00
TOTAL			76 062 324,27

Les ratios au 31/12/2020

- L'encours de la dette par habitant est de 1361,47€ alors que la moyenne est de 946 €
- Ratio de désendettement : 10,24 ans

Extinction de la dette existante de 2020 à 2038

Evolution de l'annuité



Extinction de l'encours

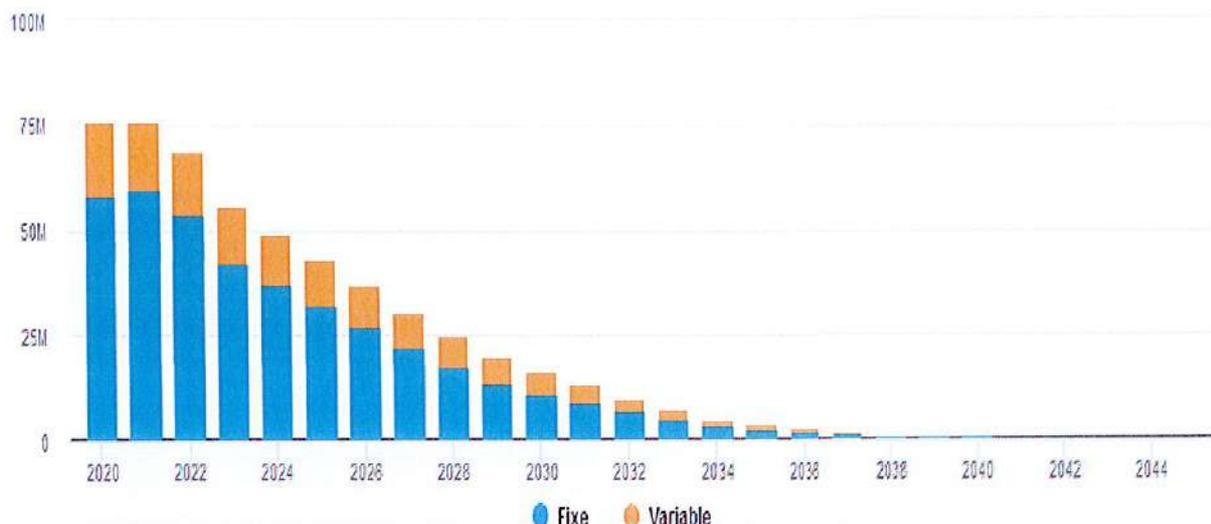


Tableau des remboursements annuels de la dette existante de 2020 à 2045 :

Exer.	Encours début	Tirage	Annuité	Frais	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Capital	Solde
2020	75 797 218,02	7 000 000,00	8 703 189,90	20 000,00	1 948 296,16	2,48	2,48	6 734 893,74	8 703 189,90
2021	76 062 324,27	0,00	8 937 458,93	0,00	1 762 418,05	2,31	2,35	7 175 040,88	8 937 458,93
2022	68 897 016,72	0,00	14 416 495,83	0,00	1 532 594,58	2,28	2,28	12 883 901,25	14 416 495,83
2023	56 013 115,47	0,00	7 801 673,00	0,00	1 255 852,11	2,24	2,27	6 545 820,89	7 801 673,00
2024	49 467 294,58	0,00	7 253 818,32	0,00	1 070 341,83	2,16	2,19	6 183 476,49	7 253 818,32
2025	43 283 818,09	0,00	7 148 555,39	0,00	896 817,59	2,07	2,10	6 251 737,80	7 148 555,39
2026	37 032 080,29	0,00	7 035 554,56	0,00	718 057,47	1,92	1,97	6 317 497,09	7 035 554,56
2027	30 714 583,20	0,00	6 232 951,27	0,00	546 790,82	1,76	1,81	5 686 160,45	6 232 951,27
2028	25 028 422,75	0,00	5 173 318,01	0,00	397 853,99	1,59	1,63	4 775 464,02	5 173 318,01
2029	20 252 958,73	0,00	3 842 055,49	0,00	289 786,04	1,45	1,47	3 552 269,45	3 842 055,49
2030	16 700 689,28	0,00	3 600 719,76	0,00	232 771,24	1,41	1,43	3 367 948,52	3 600 719,76
2031	13 332 740,76	0,00	3 242 894,93	0,00	178 820,58	1,35	1,38	3 064 074,35	3 242 894,93
2032	10 268 666,41	0,00	2 940 573,04	0,00	132 256,64	1,30	1,33	2 808 316,40	2 940 573,04
2033	7 460 350,01	0,00	2 379 451,77	0,00	92 345,06	1,22	1,28	2 287 106,71	2 379 451,77
2034	5 173 243,30	0,00	1 441 175,39	0,00	56 757,92	1,08	1,15	1 384 417,47	1 441 175,39
2035	3 788 825,83	0,00	989 888,39	0,00	37 559,03	0,95	1,06	952 329,36	989 888,39
2036	2 836 496,47	0,00	836 097,20	0,00	25 692,32	0,82	0,96	810 404,88	836 097,20
2037	2 026 091,59	0,00	831 914,65	0,00	14 824,63	0,55	0,81	817 090,02	831 914,65
2038	1 209 001,57	0,00	326 027,02	0,00	4 089,41	0,37	0,45	321 937,61	326 027,02
2039	887 063,96	0,00	132 050,86	0,00	2 878,03	0,32	0,32	129 172,83	132 050,86
2040	757 891,13	0,00	132 084,55	0,00	2 458,94	0,32	0,32	129 625,61	132 084,55
2041	628 265,52	0,00	132 112,47	0,00	2 038,37	0,32	0,32	130 074,10	132 112,47
2042	498 191,42	0,00	132 134,61	0,00	1 616,35	0,32	0,32	130 518,26	132 134,61
2043	367 673,16	0,00	132 150,96	0,00	1 192,90	0,32	0,32	130 958,06	132 150,96
2044	236 715,10	0,00	132 161,48	0,00	768,01	0,32	0,32	131 393,47	132 161,48
2045	105 321,63	0,00	105 663,34	0,00	341,71	0,32	0,32	105 321,63	105 663,34

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget du fossoyage

En 2020, les services funéraires ont poursuivi l'opération de la maison funéraire au centre-ville. Au vu de son emplacement, l'opération a fait l'objet de transfert sur le budget de l'ANRU II pour tenir compte des financements bonifiés dont bénéficie la ville en raison de son statut Cœur de Ville.

Le montant total financé par la Banque des Territoires pour cette opération est de 527 059 €, pour un coût total de l'opération de 813 166 €, soit une participation de financement de 65%.

B. Le budget du Parc du Colosse

Les opérations du budget du Parc du Colosse se sont poursuivies en 2020. Les travaux du bassin de baignade se clôtureront sur le premier semestre 2021 au vu du retard accumulé à cause de la crise sanitaire. Le montant prévu des dépenses pour l'exercice budgétaire 2021 pour la clôture des opérations est de 1 500 000 €.

A ce sujet, le parc du Colosse est fermé depuis le 15 novembre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

C. Le budget de l'ANRU II

Le budget de l'ANRU II a été créé en 2020 pour prévoir l'intégration des dépenses et des recettes des opérations de rénovation de la ville ainsi que les gains ou les pertes enregistrées par la collectivité dans les opérations de viabilisations.

Sur l'exercice budgétaire 2020, les principales d'investissement sont les opérations de Carré Eglise, Maison Funéraire du Centre-Ville et de la médiathèque immersive. A ce stade, les financements principaux proviennent de subvention de NPNRU, du Cœur de Ville et de l'emprunt à des taux bonifiés.

Le montant prévisionnel des opérations du budget de l'ANRU II s'élèvent à 9 500K€ pour l'exercice budgétaire 2021.

III. L'ACTION DES SERVICES

Cellule du Contrôle de Gestion

Le rôle du contrôle de gestion réside principalement dans l'aide au pilotage de la performance publique, tant dans les actions, que dans la gouvernance des services. Pour cela, la cellule du Contrôle de Gestion poursuit l'accompagnement préalable en matière de contrôle interne afin d'assurer la protection et la qualité des informations des services. Cela se traduit notamment par l'organisation et la détermination des méthodes et procédures de gestion internes.

Principal poste de dépense du chapitre des dépenses à caractère général, c'est au sein du **service de la restauration collective** qu'a été lancé par l'autorité en 2020 un accompagnement dans l'analyse des outils de contrôle interne. Les recommandations de gestion issues de ce travail permettront à partir de 2021 d'optimiser les ressources engagées au regard du niveau de prestations attendues.

Cellule Fiscalité/Adressage

- Poursuite des actions de l'Observatoire Fiscal de Saint-André, avec un partenariat COMMUNE/CDIF/FININDEV :

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la DGFIP et la commune, les travaux ont porté en priorité sur la recherche des locaux inconnus dans la base, et vérification des locaux déclarés vacants. 155 imprimés H1 et H2 ont été transmis au cadastre pour 2020. Lors de la CCID du 13 Août 2020, les commissaires ont procédé à la validation de la liste 41 avec 4302 constructions neuves, 236 additions de construction (piscines, garages...), 96 démolitions et 122 dossiers divers (contentieux, réclamations ...). Cela représente une augmentation de la valeur locative brute de 1 678 065 € pour la

Pour l'année 2021, la cellule poursuivra les missions de l'Observatoire fiscal et actions inscrites dans la convention de partenariat avec le CDIF, à savoir :

- vérification des permis de construire n'ayant pas fait l'objet d'achèvement de travaux (2016 à 2018)
- recherche des constructions et les additions de construction non déclarées pour une taxation d'office
- mise à jour des locaux ayant des adresses erronées dans le cadre du PLAN FRANCE TRES HAUT DEBIT

Il sera proposé de procéder à la récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès des « locataires » de la Ville, soit une recette d'environ 17 000 €.

- concernant la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)

Les recettes de la TLPE s'élève à 39 735,32 € pour l'année 2020, au lieu de 45 016,91 €. Dans le cadre du contexte COVID19 et en soutien aux entreprises, la Ville a décidé d'accorder une exonération proportionnellement au nombre de jours de confinement, soit 55 jours.

Pour 2021, le tarif appliqué sera identique à celui de l'année précédente. Application du tarif selon la dernière délibération. Il sera proposé le recensement et la mise en recouvrement de la TLPE pour les enseignes et pré-enseignes (proposition d'assistance en infogérance par la société GO PUB CONSEIL pour un montant de 19 400 €), l'estimation des recettes faite par GOPUB CONSEIL étant d'environ 150 000 €.

Il est également proposé de poursuivre le projet de Règlement Local de Publicité (enquête publique et approbation du projet) avec l'enquête publique à programmer et le rôle de chaque service concerné à définir.

- Concernant l'adressage

De janvier 2020 à octobre 2020 le Service Fiscalité a traité 158 demandes de certificat d'adressage (adresses définitives et situations parcellaires), 222 demandes de certificat de numérotage et non numérotage.

Dans le cadre du projet d'aide à la numérotation et à la dénomination de voie, la dénomination de nouvelles voies a été nécessaire. Sur le quartier de la Cressonnière environ 300 familles seront concernées par ces changements d'adresse.

La Commune et la Poste ont signé une convention pour un accompagnement sur le projet d'aide à la numérotation et à la dénomination de voie sur l'ensemble du territoire, mais en priorité sur le quartier de la Cressonnière.

Cellule Assurances

- En 2020 : Renouvellement d'une Assistance de Maîtrise d'Œuvre (AMO) pour la mise en concurrence des marchés des assurances 2021 – 2025

Un marché a été notifié en date du 16 avril 2020 avec la Société PROTECTAS pour une mission d'assistance en vue de la mise en concurrence des marchés assurances 2021 à 2025 pour une durée de 5 ans. Elle concerne les contrats :

- Dommages Aux Biens
- Flotte Automobile
- Responsabilité Civile
- Risques Statutaires
- Protection Juridique

Cette assistance de Maîtrise d'Œuvre avait pour objectif d'analyser nos contrats et de mettre en place des garanties adaptées au besoin de la commune.

- Pour 2021, le service poursuivra ses missions avec :
 - La mise en application des nouveaux contrats d'assurances pour une durée de 5 ans à effet au 01 janvier 2021.
 - La mise en place d'une mission de Conseil et d'Assistance Technique pour toutes questions relevant de l'assurance des biens, des responsabilités, des véhicules de la commune (demande d'avis sur les dossiers ou questions en rapport direct avec un problème d'assurance soit pour la mise en place de garanties, la gestion courante des contrats, soit pour le règlement des sinistres).

- Une action de sensibilisation des chauffeurs des véhicules communaux :
- La mise en place d'un règlement de la franchise par les conducteurs communaux en cas d'accident engageant la responsabilité communale afin de faire baisser la fréquence des accidents responsables et contre des corps fixes dû à un défaut manifeste de prudence, de maîtrise et d'inattention de la part de certains conducteurs.
- L'organisation de réunions de présentation et d'échange avec les nouveaux prestataires assurances afin de connaître leur mode de fonctionnement et la procédure à suivre pour les déclarations de sinistres.

Cellule Recensement

Bilan du recensement pour l'année 2020.

Le recensement a été réalisé avec une équipe de 2 coordonnateurs et 12 agents recenseurs pour enquêter sur le territoire de Saint-André, avec de Janvier à Mars 2020 une enquête sur 2086 foyers.

L'INSEE a une nouvelle fois félicité la commune qui garde sa 1ère place sur le plan Régional concernant les enquêtes menées depuis 2015.

De Mai 2020 au 31 Décembre 2020, la cellule a poursuivi le travail sur le Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL), élément indispensable pour un recensement de qualité. (le RIL étant une liste des adresses localisées permettant l'organisation du recensement dans la commune. Concrètement, le RIL répertorie l'ensemble des adresses habitables ou en cours de construction, qui sont nécessaires au recensement, habitations, expertise des communautés et leur nombre de logements).

Le travail de la cellule s'organise chaque année selon les mêmes rythmes en partenariat avec les services de l'INSEE.

IV. Les besoins d'investissements et PPI 2020-2026

La ville, suite à un diagnostic du territoire a recensé un besoin d'investissement de plus 360 M€, toutes maîtrise d'ouvrage publics confondue (Commune, CIREST, Région, Département et autres,...). Ces investissements porteront sur les secteurs retracés dans le tableau ci-après et feront l'objet d'un arbitrage en fonction de la faisabilité financière notamment en fonction de l'obtention de subventions, des emprunts et prêt relais à négocier avec les partenaires.

STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL

I. Structures des effectifs

EFFECTIFS AU 31/12/2020	EFFECTIF	EFFECTIF EN ETP	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	247	247	15,68
Contrats à Durée Déterminée	229	195,41	14,54
Contrats à Durée Indéterminée	1 050	1006,77	66,67
Contrats Adulte Relais	3	3	0,19
Collaborateurs de cabinet	3	3	0,19
Apprentis	5	5	0,32
Animateur mercredi jeunesse	38	14,85	2,41
TOTAL	1575	1460,18	100 %

La très grande majorité des agents de la ville sont des contractuels permanents.

REPARTITION PAR SEXE DES TITULAIRES ET AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS

	HOMME		FEMME		TOTAL
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	144	58,30%	103	41,70%	247
Agents contractuels permanents	585	45,77%	693	54,23%	1278
TOTAL	729	47.80%	796	52.20%	1525

On note que les femmes représentent un peu plus de 52% des agents dont 41% des agents fonctionnaires.

Concernant les emplois fonctionnels, la Commune de Saint-André respecte le mécanisme de parité prévu par la loi du 12 mars 2012 avec une répartition de 40% de postes occupés par des hommes et de 60% par des femmes.

REPARTITION PAR FILIERE DES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS PERMANENTS AU 31/12/2020

FILIERE	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS	TOTAL
Filière Administrative	125	208	333
Filière Culturelle	4	5	9
Filière Médico-Sociale	14	217	231
Filière Police Municipale	13		13
Filière Sportive	11	13	24
Filière Technique	77	823	900
Filière Animation	3	12	15
Total général	247	1278	1525

On remarque que la filière technique représente plus de 59% des effectifs permanents de la Mairie.

II. La dépense de personnel

Traitements indiciaires	28 661 910,75
Majoration 35% + indexation fonctionnaires	3 000 172,52
Régimes indemnitaires	2 066 466,00
Bonifications indiciaires	113 411,93
SFT	408 643,43
Indemnités licenciement / congés payés	82 311,04
Heures Supplémentaires rémunérées	390 366,26
Astreintes/Permanences	202 929,54
Part employeur santé	87 312,50
Traitements non indiciaires (CAE, EAV, Apprentis, ACM...)	293 233,71
FNC Supplément familial	37 281,00
Allocation chômage	159 084,43
Primes départ retraite	138 000,00
Médecine du travail Pharmacie	5 369,10
Indemnité compensatrice Hausse CSG	254 211,82
GIPA	104 714,00
Charges patronales	13 417 619,88
TOTAL	49 423 037,91
Chèques cadeaux Agents + Enfants	215 375,55
TOTAL GENERAL	49 638 413,46

Il faut rajouter également les coûts de formation (hors cotisation de 0,9% obligatoire du CNFPT) pour le personnel réalisé à hauteur de 104 554.81 € pour l'année 2020
Par ailleurs, le coût pour l'assurance du personnel pour l'année 2020 est de 65 376,39 €

III. Orientation budgétaire pour 2021

La masse salariale prévue pour 2021 est de 50 612 000 € soit une hausse de + 1.96% ; Elle tient compte des mesures statutaires prises au niveau national, comme l'augmentation du SMIC au 1er janvier, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) etc...

Les principaux postes contribuant à cette hausse sont :

- La hausse du taux AT de 0.41% entraîne un surcoût de BP de +100 k€
- Les recrutements pour 2021
- Les efforts en matière d'action sociale seront maintenus en 2021. Le relèvement du SMIC au 1er janvier 2021 (+ 0.99 %) représente un surcoût de + 226 k € € sur l'année.
- Le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) mis en place en 2016 se poursuit en 2021 et représentera un effort de 30 K€.

Dans le cadre de sa politique de recrutement, la ville intègre pour 2021 en matière d'évolution des effectifs du personnel, les actions suivantes:

- Les 19 départs à la retraite prévus en 2021 dégagent une économie de 426k€.
- Les contrats d'apprentissage à échéance 2021 ne seront plus renouvelés. Le recrutement d'apprentis pour 2021 sera réalisé sur des besoins ponctuels.

Les élections départementales et régionales de juin 2021 (2 tours) engendreront des heures supplémentaires d'un coût de 100 k€.

En matière d'allocation chômage, une baisse de 40 k€ est prévue en 2021.

IV. Gestion des ressources humaines

L'une des innovations de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique est l'obligation de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG), afin de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines notamment en matière de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences).

En 2021, seront ainsi définies ces lignes directrices de gestion, qui permettront d'inscrire pour 5 ans les priorités de la municipalité en matière de gestion des ressources humaines, en se basant sur un état des lieux, les contraintes budgétaires et des prospectives prenant en compte les besoins mais aussi les évolutions de service.

Pour définir cette stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines, La Direction des Ressources Humaines de la Ville se réorganisera autour notamment de deux postes stratégiques :

- Le poste de DRH (H/F)
- Le poste de chargé de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et Compétences

Cette direction sera restructurée et développera, à côté des missions régaliennes de la paie et de la carrière les missions stratégiques de la gestion RH (Gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences, mobilité, recrutement, conseils et accompagnement dans les parcours professionnels, la formation pour tous, ...)

V. Formation pour tous les agents

Un nouveau plan de formation sera négocié en 2021 avec l'organisme principal de formation des agents territoriaux le CNFPT afin de prendre en compte les orientations du mandat et les axes stratégiques fonctionnels qui seront déclinés dans l'ensemble des services municipaux. L'offre de formation proposée bénéficiera à l'ensemble des agents, avec une priorité donnée aux managers de proximité, afin de renforcer leurs aptitudes et capacités à mobiliser le personnel.

VI. Une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences (GPEEC)

La démarche de GPEEC sera dorénavant intégrée à la gestion quotidienne de la Direction des Ressources Humaines pour une effectivité des préconisations et actions découlant de cette démarche.

Cette GPEEC permettra de maintenir et de développer des compétences en interne, de rationaliser les dépenses et d'anticiper sur les besoins en personnel à moyen et long terme en fonction des évolutions des métiers. L'efficacité et l'efficience des services passent par cette gestion prospective

VII. Avancement et Revalorisation salariale du personnel

Dès le 1^{er} février 2021, 38 agents de 62 ans et plus sont passés à temps plein.

A compter de 2021 une étude est en cours de finalisation concernant

- La titularisation de 15 agents par an sur la mandature. Le critère principal d'accès à cette titularisation est l'ancienneté sous condition de la qualité du service rendu et de l'assiduité de l'agent.
- L'avancement et la revalorisation salariale des "plus bas salaires".
- Le RIFSEEP.

Ces mesures feront l'objet d'une concertation avec les instances syndicales.

VIII. Conditions de travail

- Un réseau d'assistants de prévention :

Dans le but d'améliorer la prise en compte et l'amélioration des conditions de travail des agents, la création d'un réseau d'agents « assistants de prévention » au sein de la Collectivité participera activement à une démarche de prévention continue qu'elle soit à court, moyen ou long terme. Ses assistants de prévention, sélectionnés parmi le personnel communal volontaire, seront recrutés et formés en interne et seront placés une journée par semaine (ou deux demi-journées) sous l'autorité hiérarchique du responsable du service Prévention des risques professionnels.

- L'évaluation des risques professionnels (L'EvRP) :

L'évaluation des risques professionnels est l'étape initiale de toute démarche de prévention. L'EvRP et l'amélioration continue de celle-ci reste une priorité, elle doit être maintenue et réalisée sur tous les services de la commune à travers la poursuite de la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques.

- La sensibilisation à la prévention des risques :

Le service Prévention des risques professionnels formera et sensibilisera l'ensemble des acteurs de la collectivité à la prévention des risques.

Afin de préserver cette dynamique de formation et de sensibilisation des agents à la prévention des risques 2021, verra la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sureté des Personnes (PPMS), la création d'un Plan de formation des agents (SST, Hygiène des locaux), la mise en place d'un calendrier semestriel de sessions de formation sera proposé aux agents en interne. Les formations seront dispensées par le responsable de service, formateur certifié dans le domaine.

- La commune programme de signer une convention de partenariat avec la CGSS, en vue d'un accompagnement sur les accidents de travail et les maladies professionnelles d'une part et d'autre part sur les départs à la retraite.
- Par ailleurs il est prévu sur cette mandature de construire des locaux aux normes pour accueillir les services techniques. Les agents disposeront ainsi sur un seul site (actuellement répartis sur trois sites) de locaux pour l'administration, pour la régie, pour le magasin, d'un espace de restauration et de sanitaire.

I. SAINT ANDRE UNE VILLE VERTE ET DURABLE

1.1 Maitrise d'économie d'énergie MDE

A. Diminution des dépenses électriques sur l'éclairage public

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, afin de promouvoir sa politique de développement durable et de protection de l'environnement, se basant sur une étude technico-financière, la collectivité a identifié les actions à mener pour le renouvellement de son parc :

- Remplacer 3 860 points lumineux,
- Mettre en place 200 horloges,
- Restaurer 200 armoires,
- Remplacer 96 520 ml de réseaux aériens et souterrains,
- Remplacer 619 supports.

Chiffré à plus de 5 163 K€ l'opération est réalisée par le biais d'un marché global de performance qui intègre un niveau de suivi et maintenance élevé sur 4 ans avec comme objectifs :

- L'optimisation des éclairages,
- La réduction de la dépense énergétique,
- La rénovation des installations vétustes,
- La pérennité des installations et la garantie de leur parfait fonctionnement.

B. Diminution des dépenses énergétiques sur les bâtiments

Pour approfondir cette dynamique, la commune souhaite mettre en place une stratégie de maîtrise d'énergie sur ses bâtiments conformément à l'arrêté tertiaire relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Elle s'applique aux 29 patrimoines bâtis identifiés. Cette étude sera menée par la SPL Horizon et aboutira des solutions de réduction de la consommation électrique.

C. Le parc auto "Green"

La commune souhaite verdir son parc auto en engageant les actions suivantes :

- Des études avec la SPL Horizons sur ombrières photovoltaïques,
- Un partenariat avec EDF sur bornes à recharge électrique,
- Un partenariat avec le SIDELEC pour l'acquisition de véhicules électriques.

1.2 Travaux durables sur le territoire

A. Réfection des réseaux améliorant le rendement eau

Le réseau voirie de Saint-André se classe selon 3 catégories :

- Les voies primaires correspondant aux grands axes traversant de la ville (Ex avenue des Mascareignes, avenue Ile de France, chemin Lagourgue.)
- Les voies secondaires correspondant aux barreaux de liaison entre quartiers (Fantaisie, Valentin, 100 gaulettes...)
- Les voies tertiaires correspondant aux cheminements des lotissements

Dans le cadre de la modernisation de ses voiries, en coordination avec la politique de modernisation des réseaux, la collectivité lance une vaste opération pluriannuelle (2020-2027) avec pour objectif :

- Recalibrage de tous les réseaux d'infrastructures
- Rénovation et création des réseaux EU/AEP
- Rénovation des trottoirs
- Enfouissement des réseaux Elec/ éclairage public/ Télécom

En 2021 étalée sur quatre années, une première phase débutera par la modernisation des axes Mascareignes/ IDF/ Bourbon, le traitement des entrées/sorties du pont petit Bazar et la création de la bretelle Cressonnaire en direction de Saint-Denis.

Le traitement des barreaux de liaisons est estimé à plus de 20 millions d'euros et sera traité par priorité sur un état des lieux des bandes roulements et la sécurité.

Les cheminements au sein des quartiers sont estimés à une quinzaine de millions.

Projets AEP pour 2021 :

- * Financement des réseaux d'eau potable de l'axe Bourbon/Ile De France/Mascareignes
- * Bras des Chevrettes - forage du Désert :
 - Equipements du forage,
 - Travaux de création de réservoir 1000 m³ + station de surpression à Bras de Chevette
- * UPEP de Dioré :
 - Travaux complémentaires pour l'optimisation de la station,
 - Traitement de la couleur.
- * Petit Trou :
 - Augmenter la production de la ressource
 - Création d'un réservoir de 100 m³ + Chloration.
- * Renouvellement des réseaux :
 - Chemin Lagourgue : 300 ml

Projets EU pour 2021 :

- * Financement des réseaux d'eaux usées de l'axe Bourbon/IDF/Mascareignes
- * Renouvellement des réseaux EU :
 - Champs borne entre le PR Beau Rivage et le PR du Colosse
 - Chemin Lagourgue : 1km
- * Travaux sur les PR :
 - PR Valentin, PR Ravine Creuse et PR Agéonor
- * STEP :
 - Continuité des études de l'extension de la STEP pour un début de travaux en 2022
 - Traitement des odeurs : travaux sur la serre de séchage.

Crise sècheresse :

- * Action sur la sensibilisation de la population sur la réduction de la consommation
- * Besoin : 250m³/h en ressource pour palier le problème sur Bras des Lianes
- * Solutions à moyen terme : Forage Bengali (Bras Panon) ou autre forage sur la commune,
- * A Long Terme : RHE / MEREN 2

Projet Tcsp CIREST :

- * Continuité des travaux sur la rue du Lycée et raccordement du TCSP sur l'avenue de la République.
- * Début des travaux de la construction du Pôle d'échange pour une livraison global en fin d'année 2021.

B. Voiries

➤ **Nationales**

Dans la continuité des actions et études, la programmation prévue est la suivante :

- 2^{ème} tranche de travaux de création d'une bretelle dans le sens Saint- André – Saint-Denis localisé à la Cressonnaire,
- Continuité des études de maîtrise d'œuvre pour l'échangeur complet du chemin

Lagourgue.

➤ Départementales

L'action du Conseil Départemental sur le territoire de Saint-André, en partenariat avec la ville, concernant la sécurisation et l'amélioration des voiries se compose de:

- Aménagements de trottoirs et de pistes cyclables,
- Réfection de voiries,
- Création de stationnements,
- Réfection des réseaux d'eaux pluviales.

L'action est menée notamment sur :

- La RD 47 avec la réalisation de travaux de création de trottoirs et d'assainissement pluvial dans le secteur du temple du Colosse.
- Travaux de création du giratoire du Colosse
- Travaux de sécurisation du cheminement piéton sur la RD48, au lieu-dit Bras des Citronniers
- Réalisation de la 3ème tranche de travaux sur la RD48, comprenant l'aménagement de trottoirs entre la RN 2 et l'école Raphaël Vidot.

➤ Communales

L'action de la Ville se portera sur :

- o Travaux pour l'aménagement et la requalification des avenues Bourbon, île de France, Mascareignes
- o Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cimetière communal
- o La poursuite du programme de réfection des enrobés et de l'amélioration des réseaux d'assainissement pluvial dans le lotissement Ti Train, rue Émile Thomas et Ratenon.

➤ Gestion du risque inondation

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Le PAPI d'intention (2017-2019), élaboré en 2016 et 2017, par les services des collectivités concernées avec l'appui de la DEAL, constitue l'étape d'études préalables permettant de finaliser et préciser les études des aménagements et des travaux.

En 2020, les principales actions menées pour le territoire de Saint André sont la réalisation d'études générales de définition des aménagements et des actions de réduction de la vulnérabilité et le lancement des études de conception des aménagements de protection du centre-ville de Saint-André.

Après validation des études du comité de pilotage du PAPI du TRI de Saint-André / Sainte Suzanne au dernier trimestre 2020, le dossier PAPI complet sera déposé en 2021 regroupant l'ensemble des travaux et scénarios validés pour la mise hors d'eau de ces TRI.

C. Patrimoine bâti : gestion, maintenance et rénovation

En 2021 les opérations à livrer sont :

Prévue au second trimestre :

- Bassin de baignade:
- Maison funéraire
- Ilot Champ Borne
- Stade Cressonnière
- Réhabilitation Médiathèque
- Ecole Raymond Allard
- Ecole Bras Des Chevrettes

Prévue au quatrième trimestre :

- Gymnase Joseph Bédier

Les opérations en études sont :

- Affaires scolaires

- Conception et engagement des travaux pour la Réhabilitation de l'école Docteur Martin,
- Conception extension réfectoire et classes de l'école Saint clair Agnéor,
- Consultation pour un maître d'œuvre sur la rénovation de la Cuisine centrale tranche 2
- Etudes pour étanchéité de dix écoles: Lacaussade, Hermann, Petit Bazar, Tourterelles, Henri Morange, Ary Payet, Ravine Creuse, Cytises, Leconte Delisle, Teza
- Conception pour la réhabilitation de l'école Leconte de Lisle
- ❖ Sports
 - Poursuite des études pour les travaux de réhabilitation du complexe sportif Mille Roches, dans le cadre de l'ANRU II,
 - Etudes de conception pour la réhabilitation et sécurisation du Gymnase Michel Debré
 - Etudes de conception pour la réalisation d'un espace intergénérationnel sur Fayard.
- ❖ Petite enfance
 - Conception pour la réhabilitation du jardin d'enfants les écureuils
 - Conception pour la réhabilitation du jardin d'enfants les lutins
 - Conception pour la réhabilitation du jardin d'enfants les Petits Oiseaux
- ❖ Culture et Tourisme
 - Etudes de conception sur la réhabilitation de la salle Jeanne d'Arc
 - Etudes de conception pour l'espace des Beaux-Arts Loupy rue de la G'ART
 - Etudes de conception sur la réhabilitation de l'école de danse
 - Etudes de conception sur la réhabilitation de l'école de musique

Les opérations à débiter en travaux sont :

- Réhabilitation et extension bibliothèque de Champ borne
- Espace de diffusion culturelle de Champ borne

1.3 L'arbre dans la ville et Environnement

A. Développement patrimoine arboré sur les Voiries, Espaces et Équipements publics

Dans le cadre de sa politique de développement durable, les priorités de la commune de Saint André s'articulent autour des grands axes suivants :

- Fleurissement et embellissement de la Ville par la plantation et l'entretien de massifs fleuris sur les grands axes de circulation, en centre-ville et dans les centralités des quartiers et dès 2021 sur les projets ci-après :
 - Axes Mascareignes, île de France, Bourbon
 - Parc Lacaussade
 - Mail Victoria
 - Parking arrière Mairie
 - Place avant de la mairie
- Lutte contre les dépôts sauvages et végétalisation des sites,
- Suppression de tous les tulipiers du Gabon sur le territoire (pestes végétales),
- Plantation d'arbres endémiques et indigènes,

B. Embellissement des quartiers, places et réduction des espaces résiduels consommateurs de CO2

Après une première phase d'état des lieux des quartiers, qui a permis d'identifier les problématiques liées à la tonte et propreté dans les espaces résiduels notamment dans les quartiers, la ville lance une phase opérationnelle à travers un marché de réfection et d'entretien des voiries et dépendances dont

- Eliminer les espaces verts le long des routes secondaires et tertiaires, en élargissant les bandes de roulement ou faisant du bord à bord par rapport aux clôtures des habitations.
- Eliminer les espaces verts résiduels en les transformant en place de parking
- Conserver les îlots centraux des lotissements.
- Planter les îlots avec des plantes à pousse lente nécessitant peu d'entretien
- Enlèvement des VHU.
- Embellir les quartiers par la reprise des aménagements et signalétiques abimés.
- Eliminer les dépôts sauvages et embellir ces espaces par des plantations.

C. Projets éducatifs sur l'arbre et jardin potagers, et gestes écoresponsables

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une sensibilisation à la protection de l'Environnement et à la préservation des ressources, les services en lien avec l'éducation de l'enfant et du jeune mettront en place des ateliers et projets sur l'écologie urbaine et le développement durable.

Les objectifs sont de :

- Développer les « écoles vertes » pour un environnement plus sain : création et entretien de potagers, fleurissement et reboisement
- Faire des enfants, les éco-citoyens de demain : apprendre les gestes pour l'économie d'énergie, connaître les ressources renouvelables, agir pour le tri et le recyclage des déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets, lutter contre la surproduction et contre le gaspillage alimentaire, accompagner les acteurs (professionnels, enfants, parents) par CIREST, ADEME, DAAF.

D. Partenariat avec le Département

La ville souhaite s'appuyer sur le projet 1million d'arbre initié par le département il s'agit de valoriser les arbres indigènes et endémique de le l'île sur les projets publics et au sein des différents quartiers de ville

E. Environnement

La commune programme de réorganiser le pôle environnement du service technique avec une volonté de disposer d'une équipe d'intervention par secteur. Ce projet vous est décliné au pilier 4 page...

Elle créera dès 2021 une patrouille environnement pour lutter contre les dépôts sauvages en partenariat avec la Brigade Environnement de la CIREST.

Elle souhaite également avec la CIREST programmée deux prochaines déchetteries sur son territoire afin de disposer d'ici la fin de la mandature de quatre équipement de proximité réparties sur différent bassin de population de la commune. Les deux prochaines seront sur les secteurs de la cressonnière et de Cambuston.

F. Projet parc biodiversité en partenariat avec la SEOR

La collectivité a signé une concession de service sur 20 ans pour l'exploitation de la zone nature du parc du colosse au second semestre 2020.

Elle consiste en l'exploitation de quatre hectares revalorisant la biodiversité locale et prévoit la mise en place :

- D'un observatoire de la faune et la flore avec 500 m2 pour l'accueil du public
- D'une passerelle reliant les deux étangs et
- D'une promenade pédagogique.

II. SAINT ANDRE UNE VILLE SOLIDAIRE

2.1 Education

A. Petite Enfance

En 2021, la petite-enfance a pour objectif de :

1. Développer et diversifier l'offre d'accueil des 2-5 ans

2. Diversifier l'offre d'accueil et Accueillir d'autres publics

Cette volonté s'illustre par les travaux programmés de mises aux normes des jardins d'enfants les Lutins, les Petits Oiseaux, les Ecureuils et les Petits Poissons pour permettre l'accueil des enfants de 18 mois.

Par ailleurs, les objectifs sont d'augmenter l'offre de places inclusives pour les enfants en situation de handicap (2/structure), de développer l'accueil périscolaire et extrascolaire (mercredis et vacances) des enfants inscrits en classe maternelle, de proposer un accueil mixte (ouverture aux enfants accueillis chez les assistants familiaux).

Le rayonnement de la Petite-Enfance se concrétise aussi par la mise en œuvre d'actions pour :

- Permettre l'Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)
- Créer un Relai d'Assistants Maternels
- Accompagner les projets d'aide à la parenté

3. Maîtriser l'offre privée

Le Contrat Enfance Jeunesse est en cours de renouvellement et sera adopté en fin d'année. La CAF travaille actuellement sur un nouveau mode d'aide financière aux communes, cela doit nous permettre d'harmoniser la subvention communale auprès des partenaires privés sur la base d'un forfait par place.

L'intégration de deux nouvelles structures de micro-crèches au CEJ en décembre dernier fait apparaître un équilibre entre l'offre et la demande de places de garderie. L'enjeu est maîtriser l'offre privée de manière à ne pas pénaliser les structures municipales.

4. Rénover les structures

Dans le cadre des aides publiques un plan pluriannuel de réhabilitation des structures est en programmation. Cette année la priorité est portée sur les Petits-Poissons (mise aux normes, sécurisation...) et sur la réfection des aires de jeux dans les structures de manière à les rendre attractives, d'optimiser les places et d'améliorer l'accueil des tous petits.

B. Les orientations pour une meilleure Réussite Educative des 6-11 ans avant leur entrée au collège

La réussite scolaire des enfants, au-delà des enseignements proposés par l'Education Nationale, nécessite la mise en place et la coordination d'une politique ambitieuse sur plusieurs fronts.

Cette forte orientation porte à la fois sur le temps scolaire et sur le hors temps scolaire.

1. Enfant soutenu sur l'éducation

Lutter contre l'échec scolaire sur les temps de pause méridienne, des mercredis, des vacances fait partie des orientations majeures qui seront mises en œuvres dès cette année. Au travers de l'adoption d'un nouveau PEDT, l'objectif est de créer une synergie des acteurs locaux afin diversifier l'offre d'activités hors temps scolaire, de répondre aux appels à projets (vacances apprenantes, ...), d'intensifier l'accompagnement scolaire au travers du CLAS, d'étendre le secteur d'intervention du Programme de Réussite Educative.

Les objectifs recherchés sont de mettre en œuvre et de proposer des activités pédagogiques au sein d'un « plan Mercredi » de qualité, de proposer lors des pauses méridiennes des animations pertinentes.

Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) signée avec la CAF, le service de Développement Social et Urbain apportera son soutien à une mise en place plus large du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) en faisant en sorte que l'ensemble des écoles de la ville soit concerné.

En lien avec La Caisse des Ecoles et en plus du secteur de Terrain Fayard, la Ville proposera au service de l'Etat l'extension du dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) sur les 2 REP+ de la commune (Cambuston et Mille Roches).

Le développement des quartiers pour répondre aux besoins quotidiens et immédiats de la population.

2. Enfant connecté

L'équipement informatique des écoles va permettre de mettre en place des animations visant à :

- Maîtriser le fonctionnement des outils numériques et prévenir les risques
- Eduquer au code et à la programmation : robotique, création de programmes
- Eduquer aux images et aux médias : créer, animer, diffuser des images
- Proposer des animations numériques (réalité virtuelle, espace d'immersion et musée numérique

La commune programme d'équiper toutes les écoles en tableaux numériques dans le cadre du Plan de Relance REACT UE.

3. Enfant connaissant son île et son histoire

La mise en place de projets autour du patrimoine permettra aux enfants de :

- Découvrir le patrimoine local, naturel et architectural
- S'approprier notre patrimoine musical
- Avoir une ouverture sur l'environnement régional et international : découverte des langues, des arts et des cultures de l'océan Indien
- Participer à des échanges culturels et intergénérationnels

4. Enfant avec un corps sain via une alimentation équilibrée

L'enjeu est de permettre aux enfants de grandir dans un cadre de santé et de bien-être favorable à leur épanouissement. Au travers du sport il s'agit de

- Promouvoir les activités physiques pour prévenir le surpoids et l'obésité
- Eduquer à l'alimentation et au goût
- Permettre une plus grande accessibilité au sport hors temps scolaire
- Proposer des activités de pleine nature aux enfants

C. Améliorer l'organisation interne de la Réussite Educative

L'enjeu est de pouvoir faciliter les démarches des usagers, de diffuser l'information et de développer la dématérialisation de certaines procédures administratives. Les axes de travail suivant sont concernés :

1. Améliorer et simplifier l'accueil des familles

Créer un guichet unique d'accueil : inscriptions Petite Enfance, scolaire, cantine, centres de loisirs, transport scolaire
Créer un portail d'inscriptions en ligne
Généraliser les paiements en ligne

2. Améliorer la sécurité et professionnaliser le personnel

Il s'agit de continuer à proposer aux personnels des actions de sensibilisation et de formation sur les problématiques de sécurité, d'hygiène des locaux, d'accueil des enfants en situation de handicap, de médiation, d'animations thématiques...

3. Améliorer les conditions d'accueil des enfants

- Une mise aux normes et un entretien régulier du bâti scolaire

Cette année la priorité est donnée aux travaux de :

Réception des travaux d'amélioration de l'école Bras des Chevrettes

Lancement des travaux de réhabilitation et extension de Docteur Martin

La réalisation de l'étanchéité sur 10 écoles

Lancement des études pour la réhabilitation de Leconte de Lisle et l'extension de Saint-Clair élémentaire

- Définir un plan de dotation en mobilier scolaire et petits équipements

Il s'agit de :

Procéder à un inventaire du mobilier pour mettre en place un plan de renouvellement

Définir des ratios Equipements par type de classe et évaluer les besoins

Remplacer les multifonctions dans les écoles

- Mettre aux normes les satellites de la restauration et améliorer le service de repas

L'objectif est de permettre :

Le renouvellement du mobilier (plateaux repas compartimentés, installer des lave-vaisselles,...),

Renforcer le contrôle qualité : réception-service-évacuation des déchets

Améliorer l'accessibilité des points de livraison (parking, cheminement et lieu de déchargement)

Lancer l'étude pour l'agrandissement du réfectoire de l'école Saint-Clair élémentaire

Débuter au second semestre les travaux de mise aux normes de la Cuisine Centrale

La direction de la Réussite Educative propose un plan d'actions sur les objectifs sus visés dès 2021.

2.2 Sport, culture et Vie associative

A. Le Sport

Les axes de développement prioritaire dans le domaine sportif portent sur l'Education, la Santé, la Citoyenneté et le Bénévolat.

L'enjeu est de développer une politique de sport pour tous. L'ambition est de permettre à tous les publics d'accéder à une pratique sportive de qualité, de proximité et ce quel que soit son âge, son niveau, sa situation et ses motivations.

1. Le sport - Education

Le développement de l'éducation par le sport et la mise en œuvre d'une politique de sport pour tous nécessite l'existence d'éducateurs qualifiés en la matière, mais aussi de sites de pratiques aux normes et sécurisés. Les enjeux sont de donner de la qualité lors des séances éducatives, d'améliorer et de moderniser les lieux de pratique. Les objectifs sont de permettre aux différents publics de pratiquer, d'échanger, de respecter les règles et d'augmenter leurs savoir-faire.

Plusieurs quartiers sont concernés par les travaux de rénovation, de modernisation ou de réalisation des équipements sportifs.

- Secteur du Centre-Ville :

Ce secteur regroupe plusieurs équipements d'importance en raison de la présence des groupes scolaires (écoles, collèges et lycées), les travaux suivants sont en cours d'achèvements pour certains et vont commencer pour d'autres.

- Gymnase Bédier : Finalisation de l'opération « Installation du mur d'escalade aux normes internationales » ;
- Stade Baby Larivière : Travaux de dépigeonnage des tribunes pour des raisons sanitaires
- Piscine du centre -ville : Le changement de la charge filtrante est nécessaire.
- Complexe sportif de Sarda Garriga :
 - Piscine Michel Debré : Automatisation de la billetterie, mise en place d'un portillon automatique et remplacement de la pompe à chaleur.
 - Local associatif : sa réhabilitation est indispensable avant une mise à disposition aux associations.
 - Aire de street workout : Il est prévu d'installer 4 agrès supplémentaires et de mettre en place un sol souple et une toile ombragée afin de protéger les utilisateurs.
 - Plateaux sportifs extérieurs: ce programme comprend la création d'une couverture adaptée pour mettre hors d'eau le plateau polyvalent se situant à l'entrée du site, une réhabilitation totale du sol et des agrès. De plus, il prévoit la création d'un éclairage LED et la mise aux normes des deux autres plateaux.
 - Salle de gymnastique : reconstruction complète de la salle suite à l'incendie de juin 2020. Cette salle est utilisée par les établissements primaires et secondaires de la ville ainsi que par le club de gymnastique qui compte 367 licenciés avec une section baby gym.
- Complexe de Mille Roches : La programmation de la 2^{ème} tranche de réhabilitation comprend:
 - Réfection des plateaux noirs polyvalents extérieurs
 - Création d'un city stade et de deux padels
 - Réfection du club house de tennis et des vestiaires
 - Eclairage des terrains de tennis et de football en LED
 - Réhabilitation du terrain de foot-ball en pelouse synthétique et création de vestiaires
 - Réhabilitation totale du CASE du chemin Lebon.
- Secteur de Champ Borne :
 - Rénovation et équipements de plateaux verts : Il s'agit d'entreprendre des travaux de rénovation et de sécurisation du plateau vert de Champ Borne. Cette opération vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à favoriser la cohésion, l'inclusion sociale, l'éducation populaire en soutenant les initiatives citoyennes et les actions socio-éducatives.
- Secteur de Cambuston :
 - Plateau noir de Cambuston : transformation du site en plateau intergénérationnel de fitness connecté. Ce projet vise à la démocratisation du sport pour toutes et pour tous grâce à la connectivité sur un plateau accueillant toutes les générations.
- Secteur de la Cressonnière :
 - Le stade la Cressonnière : Réception des travaux
 - Le plateau de Latchoumaya : La sécurisation du site est indispensable pour préserver la tranquillité des riverains et proposer aux habitants un espace de jeux aux normes.
- Secteur de Fayard :
 - Création du parc paysager ludique de Fayard : Ce quartier connaît un déficit certain en termes d'infrastructures sportives et de loisirs. Avec un collège et 3 écoles primaires à proximité, les aménagements doivent répondre à la forte demande de l'Education Nationale et de la population pour une meilleure pratique physique et sportive. Cet espace sera doté d'équipements permettant d'accueillir un public de tout âge (avec une aire de jeux pour jeunes enfants et un parcours de santé) et aussi bien les sportifs aguerris que les pratiquants de loisirs (avec une piste d'athlétisme et une aire de fitness connectée).

- La réhabilitation des équipements sportifs des écoles

La pratique sportive est indispensable dès le plus jeune âge, la collectivité souhaite mettre aux normes les équipements existants dans les écoles et créer des aires de jeux sportifs dans celles ne disposant d'aucun équipement afin de proposer aux enfants une pratique sportive quotidienne, variée et de proximité en toute sécurité.

2. Le sport –santé

Les enjeux sociaux sont d'ordre sanitaire avec une amélioration de la santé, du bien-être, de la lutte contre la sédentarité. Plusieurs événements consacrés aux enfants, au grand public et aux agents de la collectivité sont réalisés en ce sens :

- Les vacances sportives :

Ce dispositif, gratuit pour les familles, permet d'accueillir 70 enfants de la ville âgés de 7 à 15 ans chaque semaine pendant les petites vacances scolaires en matinée. Ils sont encadrés par les éducateurs de la ville. Les vacances sportives ont pour objectif de faire découvrir un éventail de disciplines sportives. Deux sorties sont programmées par session.

- « Le savoir nager » :

La commune souhaite pérenniser ce programme en faveur des enfants âgés de 9 à 11 ans résidant dans les quartiers prioritaires de Saint André éloignés des secteurs des piscines. 400 enfants repérés par les associations de quartier et le CCAS bénéficieront de l'apprentissage de la natation pendant les petites vacances scolaires. Les personnes en situation de handicap sont aussi concernées. L'acquisition d'un siège spécifique d'accès aux bassins permettra aux personnes à mobilité réduite de bénéficier de cette action. Ce programme s'inscrit dans le plan « J'apprends à nager » et est subventionné par l'ANS.

- « Aisance aquatique » :

Suite à une forte demande des administrés concernant un manque d'activités pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, la commune souhaite mettre en place le plan « Aisance Aquatique ». Ce dispositif propose une approche rénovée du milieu aquatique et des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge. Par ailleurs il entre dans une stratégie globale de lutte contre les noyades.

- « Le plan Mercredi » :

A pour objectif principal de promouvoir et développer le sport, en proposant aux enfants âgés de 4 à 11 ans de découvrir et de s'initier à diverses pratiques tout au long de l'année. L'encadrement est assuré par les éducateurs de la ville. Cette action permettra aux enfants de rejoindre ensuite une association.

- « La fête des écoles » :

Elle réunit les écoles pour une journée d'activités physiques et sportives encadrées par les éducateurs de la ville.

- Le sport au sein de la collectivité

Véritable tendance dans l'univers professionnel, le sport comporte de nombreux avantages pour le salarié comme pour la collectivité. Booster de motivation, l'activité physique permet l'oxygénation du cerveau et maximise les capacités intellectuelles.

Aussi un salarié pratiquant 30 minutes d'activité physique par jour gagnerait en moyenne 12% de productivité par jour selon une étude menée par Santé Canada.

Le projet consiste en l'attribution d'un crédit d'heures à l'agent à raison de deux heures par semaine afin de pratiquer son activité physique et sportive.

- La journée de l'agent :

Cette journée réunit les agents de la collectivité. Elle a lieu au mois de décembre. Des activités sportives sont proposées, animées par les éducateurs de la ville. La journée de l'agent est une journée conviviale permettant aux agents de se rencontrer dans un cadre autre que celui du travail.

3. Sport et citoyenneté

Les associations en partenariat avec les services proposent tout au long de l'année des manifestations sportives. La collectivité soutient ces manifestations et propose dans le cadre des orientations nationales des opérations à visée éducative et de développement de la citoyenneté en faveur de plusieurs publics.

Nous pouvons noter les opérations :

- « Femmes & Sports » :

Cette action, organisée dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, propose aux femmes une journée sportive et de bien-être. 200 à 300 femmes sont accueillies. Les activités sont proposées par les éducateurs de la ville et chaque année le service fait appel à un ou deux prestataires pour la découverte d'une activité nouvelle.

- « Vélo Cité » :

Cette action encadrée par les éducateurs de la ville sera proposée deux fois dans l'année. Elle propose une randonnée en vélo à la découverte du patrimoine culturel de la ville et a pour objectif de sensibiliser le public au sujet d'un déplacement écologique en abordant le thème du respect de l'environnement, du code et du partage de la route. Cette action pourrait faire l'objet d'une organisation en partenariat avec d'autres services de la ville.

- Le « Runnin'City » :

Il s'agit d'une application pour smartphone qui permet à tout un chacun, touriste, sportif, de découvrir la ville en suivant des circuits personnalisés. Cette application est aussi un moyen pour attirer les touristes, de mettre en valeur notre patrimoine urbain et naturel, mais aussi de communiquer sur un service de bien-être digital, innovant. Enfin, Runnin'City vous permet de faire bouger nos résidents et visiteurs pour améliorer santé, bien-être et productivité.

4. Sport - bénévolat

La richesse de la vie associative ne serait pas ce qu'elle est sans l'action des nombreux bénévoles qui œuvrent quotidiennement pour développer des actions sur le territoire. La collectivité souhaite renforcer la reconnaissance qu'elle a en faveur de ses personnes au travers de plusieurs actions :

- La soirée des associations

Elle rassemble les associations sportives actives de la ville afin de mettre à l'honneur le travail effectué et les résultats sportifs obtenus par leurs athlètes.

- « Aide aux Athlètes »

Dans sa politique en direction de la réussite éducative et sportive de la jeunesse, la ville renouvelle et augmente le plafond des aides du dispositif « Aide aux Athlètes ». En effet, convaincue que la réussite sportive est indissociable de la réussite socio professionnelle, la collectivité décline une politique de soutien afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser les performances à la hauteur de leur potentiel et de leurs aspirations. Cette aide financière individuelle vise à aider et à encourager la réussite sportive de haut niveau.

B. La Culture

Redonner à la Culture une vraie ambition, développer une vie culturelle riche et variée, valoriser le patrimoine local sont les orientations qui seront soutenues sur la mandature et dès 2021.

Les grands axes de développement et d'investissement dans le domaine culturel s'organisent autour des orientations stratégiques suivantes :

1 – Démocratiser l'offre culturelle

L'enjeu est de proposer une programmation pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire communal. Permettre la rencontre du public avec les acteurs culturels au travers des spectacles vivants où la musique, la danse, le théâtre, les contes auront la part belle.

Les concerts de jazz sur la Place de la Vanille ont trouvé leur public et seront donc reconduits. Selon l'opportunité, d'autres styles de musique seront proposés, contribuant ainsi à dynamiser la vie culturelle du centre-ville.

Les quartiers ne sont pas oubliés, un festival de danses urbaines mettant en lumière les talents des quartiers est en étude. Le public pourra se confronter aux œuvres plastiques et visuels lors des expositions qui se tiendront dans les équipements et hors les murs.

Des journées d'initiation aux arts plastiques auront lieu en cours d'année et permettront au public de s'exprimer à travers la peinture et le dessin. Des projections de films en plein air seront également présentées.

Enfin, la démocratisation de la culture se fera également, en lien avec le tissu associatif, par la dispense d'ateliers d'initiation à la musique et à d'autres arts dans les quartiers.

Toute cette offre culturelle, ne peut se développer sans équipements dédiés. C'est pourquoi dès cette année les travaux vont concerner :

1. Les études du projet de l'espace culturel – La G'Art

Le projet phare de la mandature est de créer le centre artistique et culturel de la rue de la Gare. Sans lieu de diffusion opérationnel depuis 2014, la collectivité souhaite faire du site de la salle Alphonsine et de celui de la Maison Loupy un espace unique dédié à la culture.

De nouvelles constructions seront au service des différentes phases du processus de création artistique : laboratoire de création, lieu de résidence, espace de répétitions, studio d'enregistrement, lieu d'exposition, espaces intermédiaires de diffusion... Le jardin de la Maison Loupy se prêtera à la diffusion de petites formes et la nouvelle salle de spectacle du site accueillera les spectacles de plus grande envergure. Un espace de restauration et un café culturel favoriseront la convivialité du lieu.

La consultation du programmiste sera lancée au premier trimestre 2021.

2. Mise en service culturel du Case de Petit-Bazar

Ce lieu alternatif de diffusion culturelle sera opérationnel au premier semestre de 2021, il permettra la diffusion de petites formes culturelles.

2 - Développer l'éducation artistique

Le but est de consolider les actions en faveur du jeune public à travers différents dispositifs comme le contrat local d'éducation artistique (CLEA) porté par la Caisse des Ecoles.

Si le contexte sanitaire le permet, le réseau de la lecture publique, continuera l'accueil des classes à la médiathèque et à la bibliothèque pour que les élèves puissent côtoyer le livre, appréhender la recherche documentaire et bénéficier des interventions d'auteurs, d'illustrateurs et de conteurs.

Le jeune public sera au cœur de l'action culturelle et les services de la culture travailleront en ce sens avec les autres services ayant cette catégorie en charge.

En partenariat avec les artistes, des ateliers se dérouleront dans la ville pour permettre au public de découvrir et d'appréhender les spectacles proposés.

3 - Soutenir la création culturelle

Le processus de création artistique est différent en fonction des disciplines abordées. L'artiste a besoin d'espaces de création, de recherche et d'expérimentation, de répétition, de lieu de restitution, de lieu intermédiaire pour confronter son travail à un public.

Il est donc nécessaire de prévoir des lieux utiles à la création artistique et des espaces de pratiques pour les amateurs comme pour les professionnels. La commune continue et renforce la mise à disposition d'équipements culturels en faveur du monde culturel ainsi qu'une aide financière aux associations pour leurs projets.

4 – A la conquête de nouveaux publics

L'enjeu est de toucher l'ensemble de la population. Pour ce faire le service culturel développe une médiation pour aider les publics à s'approprier les spectacles et comprendre le travail de création des artistes. Via ses satellites (école de danse, réseau de lecture public), au partenariat des services connexes (politique de la ville, réussite éducative, CCAS...) le service culturel ira au plus près des quartiers, dans les écarts et les lieux insolites.

Pour exemple, un conte musical aura lieu dans un potager, au milieu d'un jardin d'enfants, dans un lieu de pratiques sportives et d'autres lieux inhabituels afin de sensibiliser le plus grand nombre, voire des publics qui ne se déplacent pas forcément vers les équipements culturels.

Par ailleurs des sensibilisations seront faites avec des publics spécifiques, personnes âgées, personnes porteuses de handicaps, diverses associations de femmes, de parents, avec les populations nouvellement arrivées dans la commune.

5 - Lutter contre l'illettrisme et la fracture numérique

Outre leurs missions naturelles, le réseau de lecture publique regroupé autour de la médiathèque et de la bibliothèque proposera des ateliers numériques pour la démocratisation des outils et pour lutter contre l'illectronisme.

Les deux équipements proposeront une programmation liée au calendrier culturel local (Semaine créole, Fête des lanternes, Dipavali...) et national (Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Partir en livre...) mais élargie à des actions spécifiques.

Pour la médiathèque, les rencontres littéraires, les séances de contes, les projections de documentaires, la préparation au baccalauréat, « les échappées ludiques », ateliers animés sur différentes thématiques s'enchaîneront et s'appuieront sur un réseau de partenaires.

La bibliothèque inscrira ses actions dans le cadre de la bibliothèque « 3ème lieu » et outre les manifestations nationales, les actions en soirée et week-end réalisées en lien avec les usagers, elle ciblera ses interventions en faveur des seniors par l'accompagnement au numérique et par divers ateliers contes et écriture. Elle instaurera également un axe parentalité fort avec les opérations Premières pages, liv la kaz, café des parents, forums de jeux...

La rénovation des lieux de lecture publique est un préalable indispensable pour réaliser ces objectifs. Des travaux nécessaires sont programmés sur les sites suivants :

 La médiathèque Auguste Lacaussade :

La première phase de travaux liés à l'étanchéité, la peinture et à la sécurisation de la verrière se termine au premier trimestre 2021. La deuxième phase relative à la mise en place d'un espace numérique et d'un aménagement en tiers-lieu doit faire l'objet d'une consultation courant Mars

Ce nouvel espace numérique permettra de réaménager le hall d'accueil et se caractérise par :

- Un espace informatique avec les outils adéquats pour accompagner l'utilisateur,
 - Un musée numérique avec la visite de différents musées de France en partenariat avec la Villette ;
 - Un espace de réalité virtuelle avec des ressources numériques permettant la découverte, et l'ouverture sur le monde, principalement pour les scolaires ;
 - Un espace Fab-Lab, lieu ouvert au public avec divers matériels, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets
 - Un espace musique avec des bornes multimédia, l'accès aux plates formes musicales en ligne, mais aussi le retour du vinyle,
 - Un espace sensoriel, dédié au public porteur de handicap,
 - Un espace gaming alliant loisirs et pédagogie d'apprentissage.
- Le renouvellement du mobilier suivra dès l'année suivante et permettra des séparations douces entre les différentes sections

La réhabilitation de la bibliothèque Adrien Minienpoullé

Le programme d'intervention concerne la réhabilitation, la restructuration et l'extension de la bibliothèque par une modernisation fonctionnelle créant ainsi les espaces suivants : une section jeunesse, une salle de travail, un cyberspace et une salle numérique, une salle d'animation, un espace de lecture convivial (presse et actualités) , des sanitaires PMR , un office, le tout sur une surface de 515 m².

La modernisation des espaces permettra une offre de services élargie, une programmation innovante et le développement du numérique.

6 - Favoriser l'enseignement artistique

La ville accompagnera les principaux acteurs culturels dans les domaines de la musique, danse, théâtre, ainsi que les autres acteurs de la ville participant à la formation artistique de la population. Ces acteurs permettent la formation des élèves dont certains embrasseront une profession artistique ou évolueront dans les métiers de la culture.

L'école de danse gérée par la collectivité, confortera l'apprentissage de divers styles de danse au public. En plus des 8 disciplines chorégraphiques proposées, des créneaux accordés aux écoles et de la danse inclusive indienne pour le public porteur de handicap, elle continuera d'élargir ses activités.

Elle mettra en place la 3ème édition des Journées Portes Ouvertes, permettant au public de découvrir le monde de la danse et de s'inscrire à la discipline choisie.

Elle développera des actions culturelles en partenariat avec les structures artistiques et culturelles et favorisera des rencontres élèves/ professionnels que ce soit lors de sorties ou d'accueil de compagnies en résidence.

Pour cette année, le programme de réhabilitation des équipements d'enseignement artistique concerne :

1. Le petit théâtre de champ-Borne :

Le projet s'inscrit dans l'opération globale de réhabilitation du site de la Mairie annexe de Champ-Borne et concerne la construction d'un espace de diffusion culturelle.

L'objectif est de démolir le bâtiment existant et d'en reconstruire un nouveau, fonctionnel et adapté, dans le respect des normes des ERP, d'une dimension de 180m², comprenant un espace pour les atelier théâtre avec une jauge de 50 places assises, 2 loges d'artistes, un espace créatif, des sanitaires, une régie et une scène ouverte couverte, avec des gradins à ciel ouvert pour une programmation alternative, variée et enrichissante.

2. L'école de musique

Installée en mitoyenneté avec la médiathèque, la structure de l'école de musique est vieillissante et nécessite une mise aux normes règlementaires. Cette année la priorité est donnée au lancement des phases d'études avec les différents diagnostics techniques et la consultation de la maîtrise d'œuvre se fera dans la foulée pour aboutir à un projet de réhabilitation complète de la structure actuelle.

7 - Préserver et valoriser le patrimoine culturel

Les propositions de visites guidées qui mettent en exergue la richesse patrimoniale de Saint-André seront complétées lors des Journées Européennes du patrimoine. La valorisation de l'histoire sera permanente et le patrimoine immatériel sera également mis à l'honneur par le biais d'actions culturelles favorisant la transmission.

La ville accueillera la semaine de l'histoire et d'autres manifestations de la même thématique si le contexte sanitaire le permet.

Les investissements en faveur du patrimoine culturel concernent cette année :

1. La Salle Jeanne d'Arc

Les travaux de sécurisation du bâtiment se terminent au premier semestre et en parallèle les études de programmation vont être lancées pour définir les travaux définitifs à mettre en place et valider le devenir culturel du lieu.

2. La Maison Martin Valliamé

En dehors de l'orientation économique qui sera donné au site, il est nécessaire de régler un souci d'infiltration d'eau sur une façade arrière. A noter que ces travaux d'étanchéité se feront sous une maîtrise d'œuvre ABF.

3. Les vestiges de l'église de Champ-Borne

Les ruines de l'ancienne église doivent être sécurisées et consolidées, l'idée est de le faire via un chantier d'insertion. Au vu de l'intérêt historique du site, il s'agit de remettre en sécurité un espace et une place très prisée pour la programmation des manifestations culturelles et patrimoniales.

4. Restauration des tombes remarquables du centre-ville

Un atelier de chantier d'insertion est à l'étude et sera mis en œuvre dans le cimetière du centre-ville pour restaurer les tombes remarquables abandonnées et présentant un risque sécuritaire. L'enjeu d'un tel chantier, outre le fait de proposer une activité professionnelle à des personnes éloignées de l'emploi, est de remettre en lumière le savoir-faire du travail de la pierre taillée et du fer forgé.

C. Vie Associative

1. Capitaliser et mobiliser les ressources pour un meilleur accompagnement

1.1 Diagnostic

En ce début de mandature, il est opportun d'avoir un diagnostic complet du secteur associatif de notre territoire, le dernier état des lieux date de 2016. En s'associant à une démarche nationale portée par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) auquel nous sommes adhérents, ce diagnostic doit se faire par la mise en œuvre d'un Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA). Ce travail est programmé de novembre 2020 à septembre 2022, en incluant la participation de la collectivité aux deux rencontres nationales sur la vie associative en 2021 organisées par le RNMA en juin et décembre.

1.2 Annuaire des Associations

Afin de faire connaître les acteurs associatifs du territoire et communiquer de leurs activités auprès de la population, l'Annuaire des Associations dématérialisé qui respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) va être opérationnel d'ici le premier trimestre 2021.

L'aspect qualitatif de la formation des dirigeants bénévoles est maintenu au travers du Certificat de Formation de Gestion Associative (CFGGA).

1.3 Plateforme de soutien

En partenariat avec la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (ex DJSCS), la commune a expérimentée en 2020 la mise en œuvre de la plateforme de soutien de la vie associative. Celle-ci a bénéficié à deux associations du territoire, elle a pris fin en novembre. Ce dispositif devra être consolidée en 2021, et pourra être sollicitée par le plus grand nombre de structures qui souhaitent être accompagnées dans son développement (Développement Local Associatif, Ingénierie aides fonds européens, ...).

1.4 Inclusion numérique associative

Dans le cadre du partenariat avec la DRAJES, nous avons l'opportunité de lutter contre la fracture numérique associative en participant au projet intitulé « inclusion numérique associative ». Il s'agit de mobiliser des Conseillers Numériques dédiés à l'accompagnement des Associations et du Citoyen au sein d'un espace dédié lequel sera doté d'équipements informatiques et numériques.

Ainsi, les associations pourront aller vers une autonomie numérique et être accompagnées plus particulièrement dans :

- Leurs démarches de création juridique de leur structure (déclarations Insee et Sous-préfecture, Journal Officiel,...)
- Le cadre des relations avec la Ville (demande de subvention, annuaire en ligne alimenté par l'association pour la vitrine des offres sur le site, dépôt dématérialisé des pièces obligatoires pour les versements des aides en subvention et en nature,...), et partenariat avec la Maison de la Vie Associative,
- L'accompagnement sur leur projet associatif.

L'atteinte de ces objectifs et l'optimisation de l'appui au secteur associatif nécessite la poursuite de la mise en œuvre des structures suivantes :

2. La Maison des Associations de la Vie Associative

Cette structure apportera le soutien et l'accompagnement quotidien aux associations qui en émettent le souhait

3. Le Conseil de la Vie Associative

Dans le cadre de la démarche de démocratie participative souhaité par la collectivité, le projet de création d'une assemblée consultative ayant pour vocation d'être une représentation permanente du mouvement associatif Saint-Andréen prend tout son sens.

Ce "Conseil de la Vie Associative" sera associé aux orientations que souhaite donner la municipalité en matière de politique associative. Ce conseil sera un lieu commun d'expression, de valorisation et de réflexion donnant toute sa place aux acteurs de la vie associative de notre territoire en partenariat avec les élus municipaux.

2.3 Social

A. Politique de la ville

En 2021, la Ville poursuit la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la Ville (le Contrat de Ville, les conventions avec les bailleurs sur l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, La Prévention de la Délinquance, le Projet de Réussite Educative)

La Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs leurs actions au bénéfice de quartiers prioritaires.

Afin de répondre aux différents enjeux des quartiers prioritaires, les équipes projets s'appuient sur les dispositifs de la Politique de la Ville :

Le contrat de ville

4 quartiers prioritaires

- La Cressonnière-Manguiers,
- Centre-Ville,
- Fayard / Chemin du Centre / Petit-Bazar,
- Cambuston

4 piliers

- Développement économique et emploi
- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Valeurs de la République et citoyenneté

3 axes transversaux

- La Jeunesse,
- L'égalité Femme/Homme,
- La lutte contre toutes les formes de discriminations.

En 2021, dans le cadre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques les 3 axes sont toujours privilégiés:

1. Le renforcement des actions visant l'égalité des chances

Les thématiques : Emploi, formation, lutte contre le décrochage, lutte contre l'illettrisme, accompagnement à la scolarité,

2. Le développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité

Les thématiques : accès à la culture, au numérique, aux activités physiques et sportives pour tous publics (enfants, jeunes, femmes, seniors), point d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de proximité, promotion des actions santé dans les QPV, soutien aux actions pour une famille épanouie.

3. L'amélioration du cadre de vie des habitants

Les thématiques : la sécurité, le sentiment d'insécurité, la gestion urbaine de proximité.

Les objectifs visés pour 2021 :

- Améliorer les relations de proximité entre les institutions et les personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelles

- Soutenir les actions visant l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi
- Développer des actions de santé/ bien être autour du bien manger.
- Démocratiser la culture dans les quartiers prioritaires.
- Favoriser, sensibiliser et soutenir le public dans leur usage quotidien du numérique
- Apporter une nouvelle dynamique aux conseils citoyens.

Le Programme de Réussite Educative du secteur de Fayard

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif qui relève de la Politique de la Ville.

Le PRE vise à créer les conditions de la réussite des enfants. Il est consacré aux enfants de 2 à 16 ans qui sont fragilisés dans leur parcours individualisé et qui ont besoin d'être accompagnés en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Les établissements concernés par le dispositif du Programme de Réussite Éducative de Fayard (PRE) sont : Collège Terrain Fayard, les écoles ZAC Fayard, Suzie Bomel, Dr Martin, Petit Bazar et Tourterelles

En 2021, en plus du secteur du collège Terrain Fayard, la Ville proposera au service de l'Etat l'extension du dispositif PRE sur les 2 REP+ de la commune (Cambuston et Mille Roches).

La programmation des actions du PRE pour 2021 :

- Poursuivre les actions mises en place : soutien à la parentalité, cellule d'écoute, accompagnement à la scolarité, accès à la culture, aux loisirs et aux sports, - actions collectives parent/enfant : atelier nutrition, activités manuelles...,
- Continuer à favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports par la mise en place des actions et des ateliers,
- Consolider le partenariat avec les associations de quartier, l'Education nationale et d'autres institutions
- Renforcer l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS),
- Recruter d'un second référent de parcours

Le renforcement des actions de la prévention de la délinquance sur tout le territoire

En 2021, la stratégie communale de la prévention de la délinquance sera redéfinie pour la période 2021/2026. En lien avec la stratégie nationale elle constituera la feuille de route municipale.

La prévention de la délinquance passe aussi par des actions visant à mettre ou à remettre sur le droit chemin les jeunes en situation de difficulté sociale, familiale, scolaire.

Pour 2021 : un renforcement de l'accompagnement des jeunes

- En plus des Opérations Ville Vie Vacances existantes dans les quartiers prioritaires, il y aura l'extension des vacances pour adolescents sur les autres quartiers.
- La mise en place d'atelier permanent pour adolescent
- L'élaboration d'un projet partenarial de proximité avec la Mission locale et le Service Insertion en direction des jeunes décrocheurs.
- La création de points information jeunesse

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accorde aux bailleurs sociaux (ATFPB)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 et de 2019 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires.

Ces actions sont majoritairement portées par des associations issues des quartiers prioritaires.

Les bailleurs sociaux concernés à Saint-André sont les suivant :

- La SHLMR, la SIDR, la SEMAC et la SODIAC

- Poursuivre les actions de médiation et du renforcement du lien social
- Développer la vidéo protection
- Poursuivre la structuration des lieux de proximité connectée appelées Voisinerie
- Amorcer la reconquête des parkings en souterrain par de nouvelles expérimentations:
 - o Développement de l'agriculture urbaine
 - o Mise en œuvre d'évènements

B. Insertion

Dans un contexte économique et social difficile en raison de la crise sanitaire, la collectivité souhaite bâtir une politique d'insertion sociale et professionnelle volontariste en faveur des plus éloignés de l'emploi et de la formation. Dès 2021, la priorité est donnée à la JEUNESSE.

L'insertion des saint-andréens et saint-andréennes un axe fort de son projet de mandature.

Cette politique a pour principaux objectifs de :

- Lutter contre toutes formes d'exclusion et de précarité sur la commune,
- Mettre en œuvre des actions de proximité dans les différents quartiers,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'insertion du territoire,
- Développer et consolider tous les partenariats avec l'Etat, La Région, Le

Département,

La Communauté d'Agglomération (CIREST), les entreprises, les associations, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et tous les organismes intervenants dans le secteur de la formation, de l'emploi.

Le service Insertion a pour mission principale la mobilisation des différents partenaires, des dispositifs facilitant l'insertion sociale et professionnelle des différents publics à savoir les demandeurs d'emploi, les Travailleurs handicapés, les bénéficiaires du revenu minimum d'activité (RSA).

Le service Insertion accompagnera ces publics de l'émergence de leur projet d'insertion à la réalisation de leur parcours pour une insertion durable.

Le plan d'actions de la ville se base sur les dispositifs ci-dessous :

- Les Ateliers et Chantiers d'Insertion-ACI,
- La Clause d'Insertion dans les marchés publics,
- La mise en œuvre d'une mesure du Programme de Solidarité Territoriale (aide au Permis de conduire pour faciliter la mobilité dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes),
- L'accompagnement des Parcours Emploi Compétences-PEC,
- L'accompagnement des Plans d'Investissements dans les Compétences-PIC,
- L'accompagnement des jeunes et demandeurs d'emploi éligibles au dispositif 100% inclusion lancé par l'Etat et porté par la Mission Locale Est,
- Le PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie des jeunes),
- Les mesures destinées aux jeunes portées par la Mission Locale : Garantie jeunes, les Services Civiques,
- L'accompagnement des personnes ayant des problèmes de justice : Travail d'Intérêt Général-TIG, TNR (Travail non rémunéré),
- L'accompagnement des jeunes et adultes en emploi (Alternance : apprentissage, contrat de professionnalisation),
- L'Insertion des personnes en situation d'handicaps (formation et emploi),
- Le développement des partenariats avec les Associations, l'Ecole de la 2ème Chance, le pôle Emploi, etc...

Ces dispositifs seront complétés par le développement d'une offre d'insertion territorialisée dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire à travers des projets innovants qui seront portés par des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

C. Habitat

1. Politique du logement solidaire

La municipalité a choisi de réinstaurer le rapport de confiance dans l'action publique, en améliorant les services à la population et d'œuvrer pour le sens commun.

La proximité est au cœur des chantiers entrepris, notamment dans la politique du logement.

2. Produire du logement

La production de logement doit répondre aux besoins de la population, tout en le conciliant avec les impératifs d'aménagement de Saint-André :

- Définir une programmation correspondant aux besoins actuels et futurs : les zones déjà densifiées - Cressonnière, Centre-Ville, Fayard – doivent faire l'objet d'une réhabilitation pour certaines zones et d'actions concrètes visant à améliorer le quotidien des saint-andréens, le vieillissement de la population doit faire l'objet de solution adaptée notamment en termes d'équipements, ...
- La Commune satisfait actuellement à l'obligation au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) avec un taux de logement sociaux de 25,70 % au 1er janvier 2020, soit 5 224 logements ;
- Finaliser la vente des LTS restants : favoriser l'accession à la propriété en poursuivant la mission d'assistance à la vente en interne ;
- Mettre en place, au sein du service, un système de « communication dynamique » à l'attention des demandeurs : informations sur les évolutions en matière de demande de logement social, livraisons, réhabilitation existante, programmation, subvention en matière d'amélioration, coordonnées utiles, ... ;
- Adapter la « procédure des inaugurations » des opérations de logements locatifs sociaux : le contexte sanitaire ne permet pas forcément les moments de rencontres que représentent une inauguration. Aussi, il y sera tenu compte de l'évolution de la situation ;
- Le PLHI (Plan Local de l'Habitat Intercommunal) 2019-2024 : fixant le nombre et le type de logements à réaliser. En lien avec la CIREST, la Municipalité aura à charge de suivre la mise en place du système de cotation ;
- La PPA (Programmation Partenariale Actualisée) qui permet de valider collégialement les financements LBU des opérations de logements sociaux et de suivre leur état d'avancement ;
- Le tableau de bord des opérations consolidées des bailleurs en financement LBU et en défiscalisation qui permet de suivre les livraisons des opérations ;

3. Lutter contre l'insalubrité

La lutte contre l'habitat indigne nécessite d'adapter les pratiques d'interventions, notamment en structurant le service :

- Généraliser la formation et de l'assermentation ;
- Privilégier les procédures de mise en sécurité ou de traitement de l'insalubrité, de bien vacant et sans maître et de déclaration d'état d'abandon permettant non seulement de mettre fin à l'état d'abandon d'un bien privé, mais également en fonction de l'intérêt public, d'incorporer ledit bien dans le patrimoine communal ;
- Participer à la lutte contre le mal logement, notamment au travers du contrat d'engagement 2020-2026 signé avec la fondation abbé pierre ;
- Evaluer le dispositif du « permis de louer » en vue de juger de l'opportunité de sa reconduction et sous quelle forme.

D. CCAS

Dans un contexte social fortement impacté par la Covid-19, le projet du CCAS s'articulera autour de six axes :

- La lutte contre la pauvreté
- L'insertion sociale des publics en difficulté et des publics migrants issus de l'Océan Indien
- La lutte contre la précarité énergétique
- La lutte contre la précarité alimentaire
- Une politique de prévention
- L'action en direction des personnes âgées et handicapées : le bien vieillir.

En cohérence avec ces axes prioritaires, le CCAS s'attachera à développer les nouvelles actions suivantes en 2021:

1. Le développement d'un centre social sur le quartier Centre-Ville

En vue d'ouvrir un Centre Social sur le Centre-Ville, le CCAS travaillera en 2021 le projet de préfiguration qu'il soumettra à la CAF pour obtention de l'agrément. A cet effet, le CCAS procédera au recrutement d'un Chef de projets préfiguration du Centre Social
L'ouverture du Centre Social est envisagée au second semestre 2021.

2. La mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS)

En 2021, trois axes majeurs seront développés dans le cadre du CLS :

Le sport santé bien-être (SSBE) et le sport sur ordonnance.

La labellisation des activités « sport santé bien-être » permettra de proposer des activités orientées vers une pratique de loisir et détente dans le cadre d'une démarche répondant à des critères de qualité et de sécurité. Six éducateurs sportifs déjà identifiés seront formés puis mobilisés pour l'encadrement d'une partie de l'activité sport santé bien-être.

Prévention sur le comportement alimentaire.

En 2021, cet axe consistera à intervenir auprès des élèves élémentaires et des parents en mettant en place des ateliers de sensibilisation autour d'une alimentation saine.

L'inclusion des personnes en situation de handicap.

En 2021, on formalisera une convention avec l'ALEFPA afin de favoriser la participation ce public dans des actions du droit commun.

3. Le Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) de Saint André

Le PAEJ se veut une structure conviviale sur le territoire, volontairement proche des jeunes près des lycées du centre-ville. Il offrira un accueil, une écoute et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et pourra également accueillir les parents. La structure accueillera de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, seul ou en groupe jeunes et/ ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontreront une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire. L'équipe du PAEJ aura pour objectif de prévenir le mal-être, la marginalisation, les addictions et la délinquance chez les jeunes. Le CCAS envisage d'adosser le PAEJ au Centre Social du Centre-Ville, ce qui aura pour avantage une mutualisation des moyens.

4. Les Promeneurs du Net

Le CRIJ (Centre régional d'information jeunesse) coordonne le réseau des « Promeneurs du Net ». L'objectif de ce dispositif est de poursuivre à distance (notamment sur les réseaux sociaux) l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes. Ce dispositif sera décliné dans les Centres Sociaux. La fonction de promeneur du Net sera assurée par les référents action collective qui ont bénéficié d'une formation spécifique.

Les agents auront pour mission d'écouter, d'aider, de créer ou maintenir des liens ou d'accompagner les adolescents à distance en vue de la réalisation de leur projet.

L'objectif est de rester en contact avec les jeunes sur les « réseaux sociaux » et d'échanger sur leurs centres d'intérêt. Concrètement, les demandes lors de ces contacts pourront cibler différents aspects : échanges informels, demandes d'informations sur la structure, questionnements liés à la vie quotidienne des jeunes (BAFA, permis de conduire, recherche d'emploi, orientation, stages, démarches administratives, etc.), suivis de projets, et enfin des discussions sur des problèmes plus personnels (familiaux, scolaires, mal être...).

5. Les violences conjugales,

Dans le cadre de ce contrat signé entre les communes de la CIREST, l'Etat et différents partenaires, le CCAS pilote la mise en œuvre de ce contrat à l'échelle communale. En 2021, le partenariat avec l'Etat et la SHLMR se concrétisera par l'expérimentation d'un logement d'urgence pour la mise à l'abri des personnes victimes de violences intrafamiliales.

6. La création d'un logement d'accueil d'urgence

Le CCAS est régulièrement confronté à des situations de personnes qui se retrouvent à la rue suite à des ruptures dans les parcours de vie. Le 115 n'ayant régulièrement pas de places d'hébergement disponibles, il est nécessaire pour le CCAS de solliciter des pensions qui elles aussi sont limitées. En 2021, le CCAS fera la démarche pour la création et la gestion d'un logement d'accueil d'urgence. Le projet s'articulera autour de la villa gérée par le CCAS à Corbeille d'Or. Dans un premier temps, le CCAS procédera à la remise en état du logement. Parallèlement, le règlement intérieur sera travaillé, une des priorités étant de proposer un accompagnement social global afin d'inscrire les bénéficiaires dans une démarche de logement durable.

7. L'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes en situation régulière

Suite à réponse à appel à projets lancé par la DJSCS pour lequel le CCAS a été retenu, 2021 sera consacrée à la mise en œuvre de ce projet d'accueil et d'accompagnement des personnes étrangères primo-arrivantes en situation régulière. Cette action sera menée par le Centre Social de Fayard – Chemin du Centre autour de 4 axes :

- Priorité à l'accompagnement vers l'emploi
- Formation linguistique et informatique à visée professionnelle
- Accompagnement global
- Appropriation des valeurs de la République et des institutions

8. La prévention spécialisée

En 2021, dans le cadre du renouvellement du Pacte de Solidarité Territoriale (PST), le CCAS inscrira une action dans le champ de la prévention spécialisée. Le « travail de rue » consiste à « aller vers » les groupes de jeunes dans les lieux non institutionnels qu'ils fréquentent et où ils se réunissent et ainsi capter le public cible et permettre ensuite la construction d'une relation éducative.

L'intervention de l'éducateur de rue se traduira par des passages informels ou des temps de présence formalisés dans des espaces d'accueil que les jeunes occupent, principalement en Centre-Ville et à fayard.

9. Une politique de logement intermédiaire pour les personnes âgées

Cette solution d'hébergement intermédiaire repose sur le maintien d'un lieu de vie convenable qui assure aux personnes les mêmes conditions d'existence qu'un logement traditionnel et qui offre, en plus, certains services collectifs et une sécurité de l'environnement.

Elle porte sur deux opérations :

La MAF urbaine

Après l'ouverture d'une première MAF rurale fin 2018, le CCAS ouvrira une MAF urbaine en 2021. Cette MAF urbaine aura une capacité d'accueil de 9 résidents. Le premier trimestre sera consacré au recrutement des accueillants familiaux et au repérage des futurs résidents avant

ouverture courant mars 2021.

La requalification de la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) Initialement, le CCAS a mené, avec l'appui du Cabinet AERIS, les études en vue de la création d'une MARPA de 23 logements sur un foncier appartenant à la Ville à Terre Rouge. Néanmoins, l'étude a fait apparaître que les contraintes liées au label MARPA induisent un coût de la redevance très élevé à la charge du résident, ce qui ne semble pas compatible avec les niveaux de vie des séniors qui, à La Réunion, est bien en-dessous de ce qui est constaté en France métropolitaine.

En 2021, un projet de requalification de la MARPA sera mené sur le principe d'une Résidence service séniors.

Le nombre d'appartements envisagés sur la parcelle BK 270 : entre 120 et 140.

Coût du loyer : env. 400 euros mensuel

Typologie des appartements :

Principalement de type T2 avec:

- Un hall d'entrée et un placard ;
- Un séjour avec cuisine aménagée ;
- Une salle d'eau avec douche au ras du sol, équipée d'un siège et de barres de maintien avec WC rehaussé.

Nous maintiendrons le partenariat avec la SHLMR pour la réalisation de ce projet.

10. Révision du Règlement intérieur des aides facultatives et consolidation du Pôle Solidarité

Afin d'adapter les aides directes du CCAS au contexte de crise que nous traversons actuellement, le CCAS révisera son Règlement intérieur des aides facultatives. Afin de mieux répondre aux problématiques auxquelles sont confrontées les familles démunies, le niveau d'aide sera revu à la hausse sur des champs ciblés, parmi lesquels :

- Aide alimentaire ;
- Aide sur les factures d'énergie ;
- Aides aux étudiants ;
- Aides à l'amélioration de l'habitat ;
- Aides pour les frais médicaux ;
- Aides aux loyers.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins croissants d'accompagnement social des usagers, le CCAS dotera le Pôle Solidarité d'un troisième travailleur social de profil Assistant(e) Social(e) ou Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale (CESF).

III. SAINT ANDRE UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE

3.1 La révision du PLU pour le développement économique

Le Plan Local d'Urbanisme sera révisé pour offrir un cadre réglementaire en adéquation avec la politique de développement économique et permettre ainsi la réalisation de ces objectifs ambitieux.

3.2 Développement des activités sectorielles

A. Création de Zones artisanales : Cressonnière et d'autres ZAE,

En lien avec la CIREST, la ville de Saint-André finalisera la création de la ZAE de la Cressonnière afin de répondre aux besoins urgents des chefs d'entreprises Saint-Andréens et ceux désireux de s'implanter sur la commune de Saint-André. Suite au transfert des compétences en matière de gestion des zones d'activités avec la CIREST, la ville s'attèlera à mobiliser les services de l'intercommunalité pour améliorer l'accessibilité, l'éclairage, l'entretien et la sécurisation des trois zones d'activités existantes (Grand Canal - Ravine Creuse - Rue des Métiers) selon une programmation concertée.

B. Territoires Industries à Bois Rouge

La ville facilitera les projets de développement des entreprises déjà installées sur cette zone, notamment celles dont les activités s'inscrivent dans le projet de développement durable en adéquation avec le projet de la mandature (réduction de l'empreinte carbone, recyclage des déchets...)

C. Tourisme : Colosse, littoral champ borne, Espace Valliamé, Dioré,

La mise en tourisme de Saint-André s'inscrira dans la démarche globale portée par l'intercommunalité en référence au Schéma Touristique d'Aménagement Globale de l'Est. Saint-André mettra en avant les avantages concurrentiels dont elle dispose. L'offre touristique de Saint-André sera complémentaire à celle des autres communes de l'Est. Saint-André mobilisera les acteurs autour d'un projet de développement touristique basé sur la valorisation de ses atouts.

La poursuite de la réalisation du *Sentier Littoral Est* par la création de portions propices à la pratique du vélo et de randonnées pédestres et équestres ainsi que par la structuration, la promotion, la dynamisation du site du Colosse, du chemin colonial, du front de mer de champ borne en passant par le front de mer de grand canal.

La mise en avant du *site de Dioré* par la structuration d'une offre d'activités de pleine nature (la mise en scène du site, la création de points d'observations, de parcours de santé, d'un circuit pédagogique).

La valorisation de *l'espace Valliamée* se traduira par la facilitation de l'accompagnement des investisseurs potentiels pour le transformer en un pôle de loisir diurne et nocturne.

La valorisation du *patrimoine Saint-Andréen* en lien avec l'OTI, l'Argat, la FRT se traduira par la mise en place d'un circuit touristique intégrant des visites guidées (lieux de culte, curiosités, vestiges,...). La mise en avant des associations culturelles, des talents et savoir-faire de Saint-André par l'organisation de manifestations ponctuelles et récurrentes.

Parc du Colosse :

Pour faire suite, à la réception des travaux du « parc ludique » et « aménagement des accès », la collectivité engagera la gestion de ces espaces via notamment l'attribution d'exploitants, pour les commerces et le food court.

Concernant le dossier « bassin de baignade », Les travaux aboutiront au premier trimestre 2021, pour une ouverture au public au second trimestre 2021.

D. Commerce

1. NPNRU

L'ambition du projet est de changer l'image de ce quartier pour le rendre à nouveau attractif et agréable pour tous ses usagers.

Ce projet a été retenu dans 3 dispositifs nationaux : le NPNRU, le FISAC et le plan ACV, et s'inscrit également dans une démarche de labellisation Ecoquartier.

La convention pluriannuelle porte sur un programme d'investissement de 125 millions d'euros. Les points clés du programme sont :

- La rénovation de 977 logements sociaux de la SHLMR et de la SIDR
- La rénovation des voies et cheminements dans le cadre d'un nouveau plan de circulation et de stationnement
- L'aménagement de 4 Ha de places et parcs publics
- L'aménagement du TCSP et de son pôle d'échange par la CIREST
- La transformation des 2 sites leviers du renouvellement urbain : le Carré Eglise et le Centre commercial avec sa Grande Place

L'année 2020 a vu la mise en place des outils de communication digitaux (site internet "<https://npru97440.re>" et le Facebook "Saint-André, centre-ville d'avenir") et la poursuite des travaux de la Tranche 1 du Carré Eglise (place de l'église).

Le projet NPNRU Centre-ville de Saint-André a été lauréat du label Ecoquartier – Etape 2. Il s'agit d'une reconnaissance de l'ambition et de la qualité de ce projet au plan national.

L'année 2021 a pour objectif :

- La signature de l'avenant à la convention cadre Action cœur de ville,
- La signature de la convention FISAC, le recrutement d'un manager du commerce et la mise en place des premières actions du FISAC,
- La mise en service de la Maison de projet du renouvellement urbain du Centre-ville,
- Les travaux de la 2ème tranche du Carré Eglise avec la rénovation du marché couvert et du bâtiment de l'école des frères,
- Les travaux d'aménagement du square Victoria (0,5 Ha),
- Les travaux d'aménagement du Parc Lacaussade (1 Ha),
- La rénovation du local du Chrystel A, pour le relogement d'activité concernée par la démolition,
- La résiliation du bail à construction SCI les Vacoas (bâtiment de l'ancien Leader Price),
- Les études de démolition de la salle des fêtes et du bâtiment de l'ancien Leader Price,
- Le lancement des premiers appels à projets immobiliers pour la diversification de l'habitat,
- Les études et procédures réglementaires (ZAC, DUP, modification du PLU, étude d'impact)

2. Requalification de la ZAE Cocoteraie

La ville dans son rôle de facilitateur, souhaite agir en faveur de la création d'emploi, notamment en satisfaisant les attentes des investisseurs et des créateurs d'entreprise en leur permettant de s'installer dans les zones d'activités économiques à requalifier ou à créer.

En effet, il est envisagé le lancement d'un programme visant à requalifier et à dynamiser la zone commerciale la cocoteraie/Andropolis.

3. Valorisation des friches urbaines

L'optimisation des friches urbaines pourrait se traduire:

- * Par la création de placettes d'activités pour accueillir des ECOBOX, en proposant également des services à valeur ajoutée touristique (toilettes, halte mamans, panneaux d'informations touristiques...). La ville travaillera en étroite collaboration avec en lien avec la CIREST et les chambres Consulaires pour élaborer l'élaboration d'un schéma d'implantation d'ECOBOX qui permettra de répondre au mieux aux sollicitations des porteurs de projets et aux attentes des consommateurs (résidents et visiteurs).

- * Par la réhabilitation de bâtiments communaux en opérant des transformations qui permettraient de faciliter l'installation de porteurs de projet désireux soit de créer leur entreprise soit d'offrir aux riverains des services de proximités (exemple à Bras des Chevrettes, à Ravine Creuse).

- * Par l'incitation à l'installation de grandes enseignes dans le secteur de Fayard notamment.

IV. SAINT ANDRE UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE

4.1 Conseil municipal décentralisé

La municipalité entend poursuivre en 2021 la délocalisation des Conseils Municipaux dans les quartiers engagée depuis juillet 2020.

4.2 Dématérialisation de l'administration

L'ambition de la municipalité est de se doter d'une gestion efficace et moderne afin d'offrir aux usagers un parcours simplifié dans ses relations avec l'administration communale. La dématérialisation de l'administration sera favorisée au-delà des obligations légales en la matière.

1. Au service des Administrés

Fluidité, simplification des demandes entre l'utilisateur et l'administration communale, gain de temps, amélioration de la performance sont quelques-unes des finalités de la dématérialisation de l'administration. Cette dématérialisation vise l'objectif premier d'améliorer le parcours de l'utilisateur, la qualité de l'offre de service à son égard. Il s'agit de mettre en place une administration à accès multiples et simplifiés pour les usagers.

Progressivement les procédures et liens entre usager et administration se numérisent :

- Dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable (PES V2) en 2018
- Dématérialisation des marchés publics avec la création de la signature électronique des marchés en 2019
- Dématérialisation des dossiers de subvention aux associations en 2018
- Le domaine de l'Urbanisme devra lui se conformer aux prescriptions légales pour une dématérialisation effective au 1er janvier 2022
- Actuellement, les régies communales, le service ERP (Dossier sécurité des manifestations, ouverture et fermeture d'établissement) travaillent sur un projet de dématérialisation de leurs procédures qui devraient aboutir dans le courant de l'année 2021.
- Un chargé de développement « modernisation et numérisation de l'administration » sera recruté en 2021 pour piloter activement la transformation numérique des différents pans de l'administration.

2. Au service des Agents

La dématérialisation des démarches est faite principalement au service des usagers, mais elle doit nécessairement profiter préalablement aux agents, afin que ceux-ci soient eux-mêmes acteurs de cette transformation.

La dématérialisation des bons de commande, des mandats ou encore celle des congés participent à cette démarche de transformation au bénéfice des agents de la collectivité.

En 2021, e-paie ou dématérialisation des bulletins de paie est engagée.

Dans cette conduite de changement, l'égalité de tous les usagers face à l'administration doit être garantie en assurant un accès facilité à cette numérisation, tout en gardant en tête que certaines franges de la population (très âgées, ne sachant pas lire ou utiliser les outils informatiques, n'ayant pas les moyens d'acquérir le matériel adéquat) doivent être accompagnées dans ces démarches par des agents de proximité, dans les pôles de services et l'ensemble des services d'accueil de la

4.3 Conseil de quartier – Une démocratie plus forte

Les Conseils de quartier sont des instances instaurées par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

Ils constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale.

La loi impose la mise en place de conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants et à titre dérogatoire dans les communes de strate inférieure qui le souhaitent

La mise en place de Conseils de quartier à Saint-André traduit la volonté de la municipalité de développer la démocratie participative locale.

L'engagement de la commune d'associer les habitants à toutes les questions qui les concernent se concrétise par la mise en place de 11 conseils de quartier créés par délibération en date du 18 décembre 2020, afin de développer des espaces de débat, de propositions et de projets liés à l'amélioration du cadre de vie.

Ils offrent la possibilité aux intéressés de prendre part aux décisions qui concernent le quartier, d'élaborer des projets d'intérêt collectif, de développement social urbain, d'intervenir dans le choix des aménagements sociaux, culturels, sportifs, des problèmes liés à la sécurité...

L'objectif visé est d'établir un contact direct et régulier entre les élus et les habitants en associant ces derniers à l'action publique.

Le conseil de quartier contribuera et permettra de mettre en œuvre les conditions d'un mieux vivre ensemble. Il a pour ambition de favoriser le lien entre les générations, les différents milieux sociaux professionnels, culturels et associatifs.

Il est nécessaire aujourd'hui de réfléchir à nouveau à la place de tous et de chacun.

Le conseil de quartier instaure une démocratie participative plus forte et une approche « politique de la ville » dans tous quartiers de la ville

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, en 2021 nous mettons en place la démarche GUP (la gestion urbaine de proximité) dans chaque quartier.

La (GUP) vise à améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion concertée au plus près des besoins et des usages. Son objectif est de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants : services communaux, CIREST, bailleurs, services de l'Etat, associations...

Dans cette démarche, habitants, usagers et associations sont des acteurs à part entière.

Les conseils de quartier :

- Elaborent un projet cohérent et ambitieux en faisant un diagnostic de territoire autour de différentes thématiques :
 - o Cadre de vie (propreté, embellissement, voirie, logement, sécurité...)
 - o Animation de quartier
 - o Réussite éducative
 - o Equipements publics et privés
- Relèvent les dysfonctionnements et les manques
- Travaillent sur les actions à réaliser en partenariat avec les acteurs institutionnels
- Identifient les actions à mettre en œuvre selon un calendrier de réalisation
- Evaluent de façon régulière l'avancée des travaux.

4.4 Mission Logistique des salles

L'objectif principal du SGSLE (Service de gestion des salles logistique externe) est de mettre en œuvre le choix de la municipalité de s'engager à offrir à la population des structures de proximité aux normes.

En effet 17 structures, dont 14 CASES, 2 salles des fêtes et 1 salle polyvalente sont répertoriés sur la commune de Saint André qui sont destinées à la location et la mise à disposition des associations ou autres organismes. Ces salles ont besoin de rénovation et même de réhabilitation.

En 2017, le CASE Lavandière a été réhabilité dans le cadre d'un ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion). La Salle Polyvalente de Bois Rouge a fait également l'objet d'une réhabilitation via le dispositif PIL (Projet Initiative Local).

En 2019, deux CASE font l'objet de réhabilitation en ACI, celui des Manguiers dont la livraison a été faite en décembre 2019 et le CASE Etang Cambuston prévu en décembre 2020. Ces deux structures seront destinées à la location pour les usagers et seront mises à disposition des associations pour les animations de quartier.

Par ailleurs, la ville a prévu la création d'une salle polyvalente pour les associations et les usagers dans le cadre du Centre Social de Bras des Chevrettes dont les travaux ont commencé en octobre 2020. Des travaux de réhabilitation ont aussi débuté en septembre 2020 au CASE Petit Bazar.

En 2020, un diagnostic complémentaire a été établi sur l'ensemble de structures restantes afin de poursuivre les efforts déjà entrepris pour l'amélioration de la qualité de l'accueil pour l'année 2021. Ce diagnostic est le fruit d'une collaboration entre les Services Techniques et le Service Gestion de Salles. Il repose sur une visite de l'ensemble des structures qui a permis de dresser un état des lieux. Suite à ce constat, un référentiel type du programme des travaux sur l'ensemble des CASE a été défini.

Il comprend les normes d'accessibilité des CASE, les besoins techniques (électricité, étanchéité, etc...) et des activités spécifiques à ces structures telles que les locations et l'organisation des ACM (Accueil Collectif des Mineurs).

Les ACI continueront à être mobilisés et porteront dès 2021 sur les CASE BALANCE et RAVINE CREUSE.

4.5 Service des affaires funéraires

Le service funéraire assure les missions suivantes :

- Enquête publique sur nouveau cimetière Chemin patelin RDM les Bas
- Formation spécifique sur l'utilisation des produits d'entretien liés au funéraire
- Contributions aux prestations des locations de bus
- Contributions aux prestations des commandes de fleurs mortuaires
- Contributions aux colis funéraires
- Contribution à la création d'un livret en (français / anglais) sur l'histoire des cimetières de Saint-André.
- Contribution à la réalisation de la Toussaint dans les cimetières
- Contributions aux mesures sanitaires

Création chambre funéraire et espace cinéraire

Le projet de réalisation de chambre funéraire, columbarium, jardin de souvenir s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement de la ville de Saint-André.

La Création d'une chambre funéraire, columbarium et jardin du souvenir a pour ambition d'impulser un concept novateur et adapté pour l'accueil des familles endeuillées. L'idée trouve son origine dans les difficultés rencontrées au quotidien par ces familles lors des sollicitations de salle de vente communale et le devenir des cendres cinéraires de leurs proches.

L'ouverture de chambre funéraire est prévue au deuxième trimestre de l'année 2021.

La future chambre funéraire possède une surface totale de 168m² avec 2 salles de préparation et un espace columbarium à l'arrière du bâtiment.

La Maitrise d'œuvre sera engagée dès 2021.

Création d'un nouveau cimetière

Pour répondre aux besoins de la population pour les vingt prochaines années, notamment par rapport au nombre de décès, la Municipalité de Saint-André envisage de procéder à la création d'un nouveau cimetière sur la parcelle BC 183 sur 2ha77 à chemin patelin.

En effet, actuellement la Commune est en restriction de concession funéraire.

Plus de 70 concessions sont attribuées chaque année afin d'inhumer dignement les défunts.

Face à ces nouveaux comportements, la collectivité s'engage à faire évoluer les cimetières afin d'offrir des espaces d'inhumations et cinéraires adaptés aux attentes des administrés :

3 900 tombes, 30 tombes pour les militaires, 500 carrés confessionnels pour la Communauté Musulmane, 850 caveaux, 1 columbarium, 1 jardin du souvenir, 1 ossuaire, 1 chambre funéraire avec salle d'adieu, des plantations d'arbres aux alentours, des parkings, une clôture.

Contribution de la mise en place de deux bornes interactives aux cimetières de Saint-André ville et à Champ Borne.

Ces outils informatiques permettront aux usagers de repérer plus facilement les sépultures recherchées et d'éviter de déposer leurs fleurs auprès de la croix du jubilé.

4.6 Pôles de services

La ville s'engage dans une démarche de progrès, visant à apporter à la population un service exemplaire. L'objectif consiste à satisfaire au mieux l'ensemble des usagers de nos structures afin de proposer un service toujours plus adapté, de qualité et performant.

- 1) Le challenge consistera à améliorer l'accueil physique et téléphonique, afin de répondre à un certain nombre d'enjeux, parmi lesquels :
 - a) Optimiser les conditions d'accès en fonction des besoins des administrés,
 - b) Répondre de façon courtoise et efficace aux attentes des administrés,
 - c) Respecter les délais annoncés pour répondre aux demandes des administrés
 - d) Améliorer les conditions de travail des agents

L'acquisition et la reconnaissance de ces compétences passeront par la formation des agents affectés :

- a) A l'accueil en tenant compte des spécificités du poste qu'ils occupent (accueil physique, accueil téléphonique, accueil de publics fragiles, accueil des étrangers, etc.)
- b) A l'accompagnement des administrés dans leurs différentes démarches (l'aide à la compréhension et/ou à la rédaction d'un courrier, etc...), formation « d'écrivain public » (voir annexe pour la formation d'écrivain public).
- c) Au numérique, afin d'apporter des réponses aux urgences numériques (déclarer ses revenus à la CAF, ses impôts, etc...)

- 2) Maison France Service (MFS)

La ville a comme volonté de s'engager en partenariat avec l'état sur le dispositif MFS.

a) Objectifs :

Une Maison France Service est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit,

b) Dotation :

La Maison France Service est labellisée par le Préfet de département, sur la base d'une convention-cadre de partenariat signée par la collectivité, qui porte un tel projet, et ses partenaires.

Cette reconnaissance par les services de l'Etat ouvre droit à un financement du fonctionnement de la Maison France Service, plafonné à hauteur de 30 000 € annuel.

c) Condition de création :

- 1 espace d'accueil
- 1 espace libre-service
- 1 espace confidentiel pour les permanences :
 - o Pôle emploi
 - o CGSS
 - o CAF
 - o Poste
 - o Trésor public
 - o Point d'Accès aux droits (PAD)

Un professionnel de chacune de ces structures tiendra une permanence au moins une fois par semaine.

3) Réhabilitation de certaines de nos structures :

- a) Finalisation du projet « îlot Champ Borne »
- b) Réhabilitation du site de Ravine creuse qui comprend : le pôle de service, le case, les terrains de football de baskets et les vestiaires.
- c) Réhabilitation et sécurisation du site de Cambuston,
- d) Mairie Sociale, réduction de l'espace d'accueil, création d'un bureau (pour l'écrivain public), apporté de la confidentialité entre les postes.
- d) L'espace Educatif et Culturel Pierre Rosély (EECPR), travaux d'étanchéité.

4) Renouvellement des comptoirs d'accueils et de notre parc informatique, similaire à celle de la Mairie ville, afin que l'administré s'y retrouve quel que soit la structure d'accueil de proximité

4.7 Réorganisation des services techniques pour une meilleure efficacité et proximité

Afin d'assurer un service public de proximité et offrir à la population une plus grande réactivité d'intervention, les services techniques opèrent à une réorganisation de ces pôles.

1. Pôle Bâtiment

Le pôle Superstructure en charge des études et suivi des opérations de réhabilitation et la régie bâtiment fusionneront afin d'apporter une cohérence d'intervention sur le patrimoine bâti de la ville.

Les missions du pôle sont :

- La maintenance du patrimoine immobilier
- Les vérifications réglementaires
- Les études de faisabilité
- La logistique et Programmation
- La maîtrise d'œuvre interne pour les petites opérations
- La maîtrise d'œuvre externe pour les opérations importantes

Une sectorisation par nature de bâtiment est envisagée, avec un chargé d'opération, référent de tous les équipements de même nature, responsable du suivi des opérations de réhabilitation et de la programmation d'une équipe d'intervention régie pour les travaux de maintenance.

Cette fusion permettra de :

- Créer des locaux décents et confortables répondant aux attentes des services utilisateurs
- Mieux accompagner les pilotes dans les travaux d'amélioration
- Assurer la bonne conservation des bâtiments

2.Pôle Infrastructure

Le pôle Infrastructures en charge des études et suivi des opérations de rénovation de voiries et la régie VRD fusionneront afin d'apporter une cohérence d'intervention sur le réseau routier communal et participer à l'embellissement des quartiers.

Les missions du pôle sont :

- Entretien du réseau routier
- Signalisation verticale et horizontale,
- Nettoyage des fossés et accotements,
- Désencombrement des voiries,
- Propreté, entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales,
- Balisage
- Etudes et travaux sur les rénovations/Création de voiries

Un découpage de la ville en 4 secteurs est envisagé, avec un chargé d'opération, référent de son secteur, responsable du suivi des opérations de rénovation de voirie, de modernisation des réseaux, de la signalétique routière et de la programmation d'une équipe d'intervention régie pour les travaux de maintenance.

Cette fusion permettra de :

- D'avoir une seule entité interlocutrice des services et administrés pour la gestion des routes
- Assurer la bonne conservation des voiries conformément aux schémas directeurs.

3.Pôle environnement

Le pôle Environnement a en charge :

- La propreté urbaine
- L'entretien des espaces verts
- La prévention et de la lutte contre les risques sanitaires
- L'élagage
- L'embellissement
- L'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU) sur l'ensemble du territoire communal
- Les relations CIREST

Ce pôle se structure dans l'objectif d'offrir une prestation de service de proximité par quartier.

En ce qui concerne la propreté urbaine il est envisagé :

- Renforcement de l'effectif pour les rotations du week-end
- Création d'une équipe navette pour les écarts (renforcement équipe + acquisition matériel roulant)
- Acquisition de mini balayeuses aspiratrices

En ce qui concerne la tonte il est envisagé :

- Sectorisation en 10 secteurs
- Renforcement de l'effectif
- Acquisition de moyens matériels roulants supplémentaires
- Acquisition de débroussailluses et de souffleurs

En ce qui concerne la prophylaxie il est envisagé :

- Renforcement de l'effectif
- Externalisation de la dératisation dans les écoles et la cuisine centrale

En ce qui concerne l'élagage il est envisagé :

- Externalisation des prestations en hauteur
- Acquisition d'une nacelle sur Véhicule léger

En ce qui concerne l'embellissement il est envisagé :

- Maintien de l'organisation actuelle pour l'entretien de 1000 m²
- Externalisation de l'aménagement paysager (6 sites)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (11 abstention(s) (VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic)), décide :

Article 1 :

De prendre acte que le débat d'orientations budgétaires portant sur le budget général, les budgets annexes (Fossoyage, Colosse et NPNRU) précédant le vote du budget primitif de l'exercice 2021 de la ville a eu lieu.

Article 2 :

De valider les orientations budgétaires 2021.

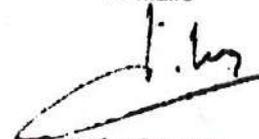
Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 02 AVR. 2021



Le Maire


JOË BEDIER